



# Rapport d'activité 2023

Solidarité  
Femmes  
49



# Sommaire

## 1. Projet associatif .....04

Les évolutions législatives  
L'association, d'hier à aujourd'hui  
L'identité de l'association  
Les fondements de notre action  
Les publics accompagnés  
Notre territoire d'intervention

## 2. Rapport moral..... 11

## 3. Rapport d'activités..... 13

Continuité et expérimentations  
En chiffres  
915 femmes et enfants accompagnés  
Gisèle a 3 visages

### Pôle LEAO.....18

En chiffres  
Parcours d'accompagnement  
Le pré-accueil  
Le primo-accueil  
L'accompagnement individuel  
L'accompagnement collectif  
L'accompagnement en lien avec la Justice  
L'orientation

### Pôle Hébergement.....28

1ère année du CPOM.....  
Parcours d'accompagnement  
Les enjeux du logement d'abord  
Dispositif de mise à l'abri

CHRS

Séjours et publics  
L'accompagnement socio-éducatif  
Accueil de jour à Angers  
Accueil de jour itinérant  
Animation sociale  
Ressourcerie  
Dispositif Enfance-Parentalité  
Expérimentation insertion professionnelle

### Pôle mobile et ses dispositifs.....42

Equipe mobile violences conjugales  
Point itinérant d'écoute

### Pôle Prévention.....45

Actions de formation  
Evènements d'information-prévention  
Journée de prévention avec la MDS Sud Loire  
Projet accès aux soins et Santé

### Vie associative.....50

Le réseau fédéral  
La Gouvernance et des bénévoles d'activité  
Une équipe professionnelle  
Des mécènes et des partenaires  
La démarche qualité  
La Presse a parlé de nous

## 4. Rapport financier.....62

Le compte de résultat  
Le bilan

## 5. Rapport d'orientation 2024.....65

1.

# Projet associatif

# Les évolutions législatives

1992

**La reconnaissance de la qualité de conjoint ou de concubin comme circonstance aggravante** constitutive à minima d'un délit et passible du tribunal correctionnel.

2006

**Extension du champ de la circonstance aggravante** à de nouvelles infractions (meurtres, viols, agressions sexuelles) et à de nouveaux auteurs (pacsés, ex-conjoints, ex-concubins, ex-partenaires de Pacs).

2010

**Création de l'ordonnance de protection et du délit de harcèlement moral** au sein du couple. **Facilitation de la délivrance et du renouvellement d'une carte de séjour** aux personnes étrangères subissant des violences conjugales.

2014

**Amélioration du dispositif de l'ordonnance de protection** : durée maximale de 6 mois (au lieu de 4 mois).

**Retrait de l'autorité parentale** par le juge pénal en cas de condamnation.

2016

**Possibilité de retrait total de l'autorité parentale**, en dehors de toute condamnation pénale, lorsque l'enfant est témoin de violences conjugales physiques ou psychiques.

2018

**Extension de la définition de violences conjugales** aux couples non cohabitants. Ajout de la présence d'enfant mineur au cours de la scène de violences conjugales comme circonstance aggravante.

2020

**Répression du suicide forcé comme circonstance aggravante du harcèlement moral** passible de 10 ans d'emprisonnement et extension du champ des incriminations de cyber violences.

2021

**Création de nouvelles infractions sexuelles dans le Code pénal** : un adulte ne peut pas se prévaloir du consentement sexuel d'un enfant s'il a moins de 15 ans, ou moins de 18 ans en cas d'inceste.

2022

**Allongement de 12 à 14 semaines** du délai légal pour avoir recours à l'avortement.

2023

La loi n° 2023-140 du 28 février 2023 octroie une aide d'urgence aux victimes de violences commises par le conjoint

# L'association, d'hier à aujourd'hui

- 1983** Création d'une **commission extra-municipale à Angers** et premières permanences d'accueil dans les locaux de la CAF.
- 1985** **Création de l'association** de lutte contre toutes les violences faites aux femmes
- 1986**
- **Mise à disposition de locaux** par la mairie d'Angers.
  - **Location d'un premier appartement** dans le parc public pour l'hébergement des femmes et des enfants.
  - Recrutement d'une **première salariée** à mi-temps.
- 1987** Création de la **Fédération Nationale Solidarité Femmes 49**
- 1995** Obtention par l'association d'un **financement d'Etat dans le cadre des CHRS**
- 2008** Reconnaissance de l'association comme **référente départementale "violences conjugales"**
- 2009** Création de l'**Union Régionale Solidarité Femmes 49**
- 2012** Création de l'**accueil de jour**
- 2015** Mise en place d'un **protocole hôtel entre l'association, le 115/Abri de la Providence et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)**.
- 2018** Aménagement de l'Association dans de **nouveaux locaux dans le quartier Ney**.
- 2019** Ouverture d'un **nouvel Accueil de jour au 2 Allées Georges Pompidou** permettant la mise en place de nouveaux services (Ressourcerie/Vestiboutik, Blanchisserie, Restauration)
- 2021** **Renforcement de la prise en charge des enfants** avec la création d'un poste spécifiquement dédié
- 2022** SOS Femmes 49 devient **Solidarité Femmes 49**  
**Un élargissement de notre parc locatif** à travers le passage de 32 à 62 places d'hébergement
- 2023** **Mise en oeuvre des dispositifs itinérants : Point itinérant d'écoute, accueil de jour itinérant et l'équipe mobile Violences conjugales**

# L'identité de l'association

## Agréments & conventions

- L'agrément ISFT (Ingénierie Sociale, Financière et Technique) vise à favoriser l'accès ou le maintien dans le logement et l'assistance dans les procédures du droit au logement opposable pour les femmes accompagnées devant les commissions de médiation ou les tribunaux administratifs (renouvellement en juin 2020).
- Le statut de C.H.R.S., Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, est réglementé notamment par les articles L. 345-1 à L. 345-4 du Code de l'action sociale et des familles.
- En novembre 2008, l'Association est reconnue comme référente départementale « violences conjugales ».

L'agrément d'association d'aide aux victimes nous a été attribué en juin 2022 et nous permet d'accompagner les victimes d'infractions pénales tout au long de la procédure pénale en veillant à ce qu'elles reçoivent un suivi psycho-socio-éducatif, à ce qu'elles soient informées de leurs droits et orientées si nécessaire vers des associations spécialisées.

## Objectifs de l'association

**Lutter** contre toutes les violences faites aux femmes et agir pour la dignité des femmes.

**Aider et assister** matériellement et moralement, médicalement et juridiquement les femmes subissant des violences, particulièrement des violences conjugales, ainsi que leurs enfants ; donner la possibilité d'être écoutées, aidées et conseillées dans leurs démarches ; de les amener à se prendre en charge personnellement sur tous les plans.

**Accueillir** et, éventuellement, d'héberger ces femmes.

### Les valeurs de l'association

Conformément à la charte de la Fédération Nationale Solidarité Femmes :

- **Solidarité entre les femmes**
- **Aide et entraide pour rompre l'isolement des femmes**
- **Accueil, écoute et accompagnement**
- **Respect de l'indépendance et de l'autonomie de chaque femme.**

Notre approche est fondée sur une analyse sociétale qui reconnaît la violence faite aux femmes comme une violence de genre. L'Association est là pour dire que ce que la femme victime de violences vit, est inacceptable et illégal. Elle s'appuie sur des valeurs laïques et s'inscrit dans une réflexion autour du droit des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

# Les fondements de notre action

## Un accompagnement social global

A partir des attentes et des besoins des femmes et des enfants accueilli.e.s, l'accompagnement est mis en place, en coordination avec nos partenaires. Pour qu'iels puissent se reconstruire et reprendre confiance en elles.eux, un travail d'insertion est effectué selon plusieurs domaines : l'accès aux droits, le domaine juridique et judiciaire, l'insertion socio-professionnelle, la santé, l'accès au logement, la parentalité, la participation citoyenne, les loisirs, la culture et le sport.

### L'accueil inconditionnel

Indépendamment de toute considération de nationalité, de conditions économiques ou sociales, d'origine, d'ethnie, de religion.

### La libre adhésion

Les professionnels respectent le droit des personnes à prendre des décisions en respectant leurs choix. Dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

### L'indépendance et l'autonomie

Pour chaque femme, conformément à son rythme propre et au moment où elle se situe dans son parcours et la confiance en ses capacités.

### Le secret partagé

Dans le respect de la charte de confidentialité, le partage d'informations est limité à ce qui est pertinent, et nécessaire à la réalisation des objectifs déterminés, consenti par la bénéficiaire.



# Les publics accompagnés



VICTIME DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES :  
FEMMES ET ENFANTS

Nous vous accompagnons et vous aidons.



PROFESSIONNEL.LE,  
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Nous vous aidons à accompagner.



TÉMOIN,  
PROCHE-AIDANT.E

Nous vous accompagnons à aider.



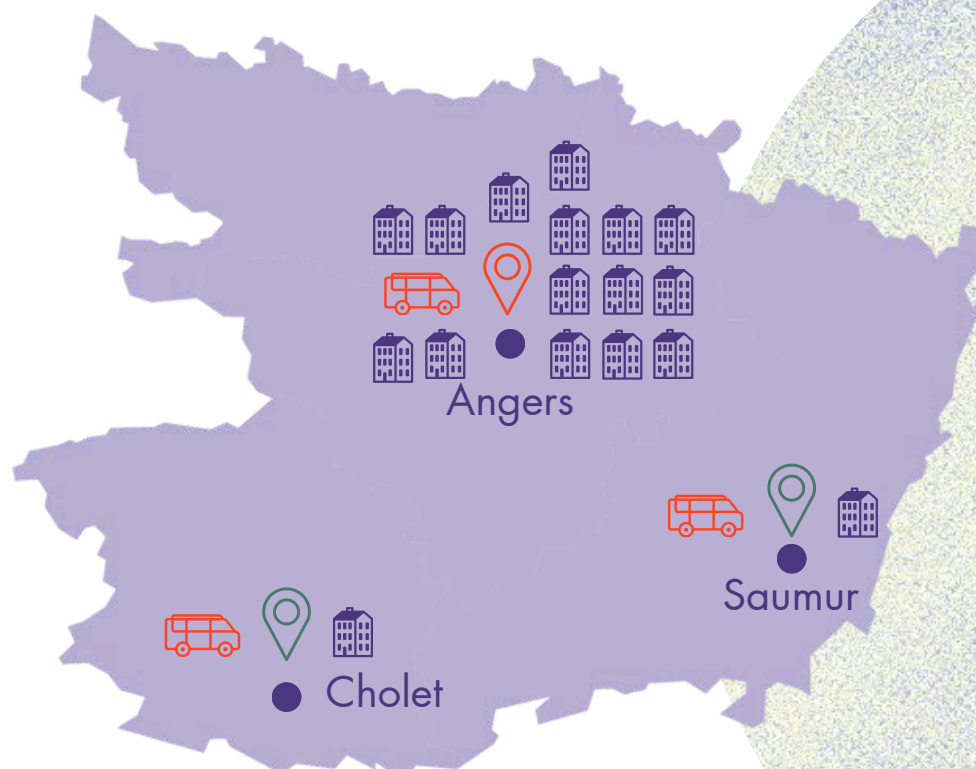
GRAND PUBLIC

Nous vous aidons à agir.

VIOLENCES  
CONJUGALES  
VIOLENCES  
INTRAFAMILIALES

49

# Notre territoire d'intervention



1 siège associatif  
1 accueil de jour et ressourcerie  
1 accueil de jour et ressourcerie itinérants



2 sites de permanences délocalisées (Cholet, Saumur).



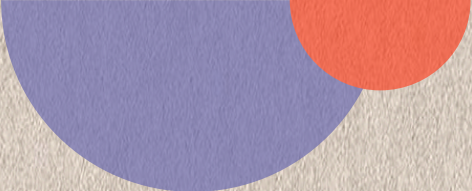
17 appartements sur Saumur, Cholet et Angers Loire Métropole.  
Des places d'hôtel à Angers, Saumur, Cholet.



Zone d'intervention de l'équipe mobile Violences Conjugales  
et Point itinérant d'écoute

2.

# Rapport moral



**En tant que présidente de Solidarité Femmes 49, je suis fière de dresser le bilan moral de notre association pour l'année 2023. Cette année a été pleine de défis, mais aussi de belles réussites pour notre association.**

Malgré les obstacles liés à des départs de personnels, aux locaux inadaptés qui ont impacté nos activités, nous avons su nous adapter et continuer à soutenir les femmes, les enfants, les proches-aidants et les professionnels de notre territoire départemental.

Grâce à notre équipe dévouée de bénévoles et d'élues, à nos partenaires et à nos donateurs, à notre équipe, nous avons pu maintenir nos services d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Nous avons également poursuivi nos actions de sensibilisation et de formation pour lutter contre les violences faites aux femmes.

En 2023, nous avons constaté une augmentation et une diversification du nombre de demandes d'aide et de soutien, ce qui démontre l'importance de notre action et la nécessité de renforcer nos moyens pour répondre à ces besoins croissants.

Face au fléau des violences au sein du couple, nous restons mobilisé.es pour défendre les droits des femmes, les soutenir et les accompagner dans leur parcours d'émancipation et de sortie des violences.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de nos actions en 2023.

Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour un monde plus juste et solidaire où les femmes peuvent vivre en sécurité et dignité.

**CHANTAL JEOFFROY  
ET SES ÉQUIPES**

3.

# Rapport d'activité

# 2023, continuité et expérimentations

En 2023, les demandes d'accompagnement à Solidarité Femmes 49 ont augmenté de 25% par rapport à l'année précédente pour les publics suivants :

- les femmes et les enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales,
- les professionnel.les dans le repérage et le primo-accueil,
- et de soutien à l'égard des proches-aidants.

L'intervention de Solidarité Femmes 49 couvre **tout le département de Maine-et-Loire**.

Selon les principes de l'accueil inconditionnel, la prise en charge et l'accompagnement social global consistent à :

- accueillir, évaluer,
- protéger, héberger temporairement,
- soutenir dans l'accès et l'exercice des droits,
- accompagner dans le processus de protection dans le cadre des violences,
- ainsi que la réinsertion sociale des femmes et des enfants, en collaboration permanente avec les acteurs spécialisés, pour un retour au droit commun.

La prévention secondaire menée par SF 49 a vocation à détecter et à intervenir rapidement lorsque des situations de violence sont identifiées. Elle consiste à mettre en place des dispositifs de signalement, d'expression et d'accompagnement des victimes, de l'entourage et des professionnel.les.

Solidarité Femmes 49 assure une **prise en charge d'urgence des victimes et sur le long terme**, et agit en tant que coordinateur de parcours et intervenant socio-éducatif via une équipe pluridisciplinaire de 16.89 équivalents temps plein en 2023 et de 35 bénévoles actifs.

## Les événements marquants 2023 sont :

- la **diversification** des dispositifs d'écoute via le Point itinérant d'écoute financé par la DRDFE dans la perspective du repérage et du primo-accueil
- l'**itinérance et la mobilité** sur tout le département assurant l'égal accès à la prise en charge via l'équipe mobile violences conjugales et l'accueil de jour hors les murs, soutenus par la DDETS et France Relance.
- l'expérimentation de la **réinsertion socio-professionnelle** via un poste dédié et financé par la DDETS.

**L'année 2023 illustre le déploiement de nouvelles solutions pour les victimes. Elle met également en évidence le chemin restant à parcourir pour garantir à chaque victime de violences conjugales ou intrafamiliales une opportunité de sortie et de réparation.**

Nous rappelons que 14% des femmes se déclarent victimes de violences conjugales, d'après un sondage réalisé par Ifop pour la Fédération Nationale Solidarité Femmes en novembre 2022.

# 2023 en chiffres

## 2 268 personnes accompagnées ou engagées dans la lutte contre les violences conjugales

- Femmes différentes : 682
- Enfants différents: 233
- Professionnel.les : 95
- Proches-aidants: 27
- Élues, bénévoles et salarié.es : 74
- Stagiaires, participant.es : 1157

## 251 jours d'ouverture au public et 365 jours d'astreinte

17

appartements en secret d'adresse et 109 personnes hébergées en moyenne par nuit (CHRS et hôtel)

101

communes différentes de domiciliation des femmes accompagnées

15

entretiens par jour soit 3 819 entretiens annuels

3 870

passages à l'accueil soit une augmentation de +12.51 % par rapport à 2022,

1

Van " Gisèle " adopté et aménagé pour 3 dispositifs

43.75%

de sortie vers l'emploi et la formation avec l'expérimentation de l'insertion professionnelle

1

signature de convention - Téléphone grave Danger avec les tribunaux judiciaires d'Angers et de Saumur et le préfet

29

consultations psychologue-médecine douce financées

## Budget de + 1 500 K€

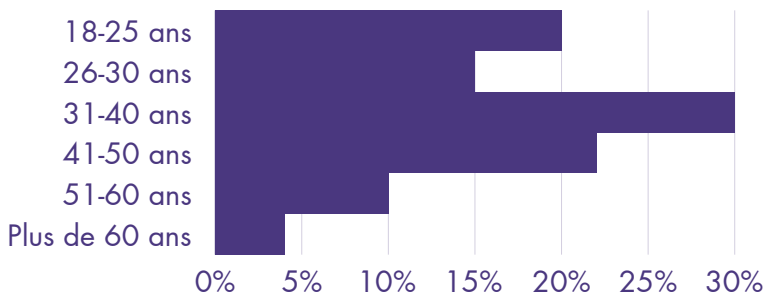
dont 73% par l'Etat et 27 mécènes pour 51 708 euros de dons numéraires et en nature

12 237 appels téléphoniques (dont 6 053 appels au standard et dont 324 sur la ligne d'écoute)

# 915 femmes et enfants accompagnés.es

## 682 femmes

Les femmes sont âgées pour 3/4 d'entre elles de 26 à 60 ans.



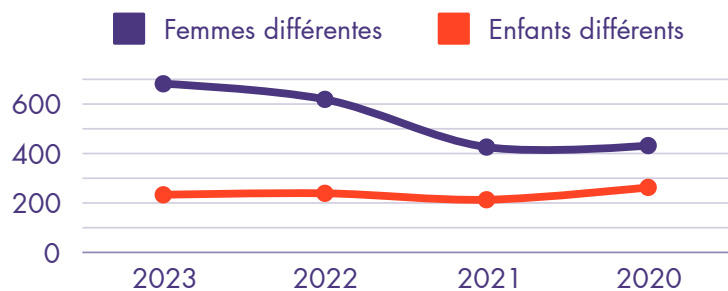
67% des femmes sont de nationalité française, et 29% hors Union Européenne et 4% de l'Union Européenne.

87% des femmes accompagnées étaient domiciliées en Maine-et-Loire, sur 77 communes différentes du département (contre 95% en 2022).

## 233 enfants

**-2.51% d'évolution du nombre d'enfants accueillis entre 2022-2023.** Les enfants sont âgés de 0 à 20 ans. 53% d'entre eux sont hébergés sur le dispositif de mise à l'abri et 47% au centre d'hébergement, depuis 4 jours pour certains jusqu'à plus d'un an de prise en charge.

Depuis 2020, on constate une évolution croissante du nombre de prise en charge des femmes, dont 10.18 % d'évolution du nombre de femmes entre 2022-2023





# "Gisèle" a 3 visages

## Dispositifs d'écoute, de prévention et d'accompagnement en itinérance

- Gisèle en tant qu'**accueil de jour itinérant** en dehors de l'agglomération angevine pour les femmes hébergées
- Gisèle en tant que **Point itinérant d'écoute**, pour la prévention et information en milieu rural et quartiers prioritaires
- Gisèle, lieu d'entretien pour **équipe mobile Violences Conjugales** pour les victimes et les professionnel.les



### 3. Rapport d'activité

# Pôle LEAO

## Lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation

- **Le pré-accueil**
- **le primo-accueil**
- **L'accompagnement individuel**
- **L'accompagnement collectif**
- **L'accompagnement en lien avec la Justice**
- **L'orientation**

# Le pôle LEAO en quelques chiffres

**354 femmes (contre 344 en 2022), 95 professionnel.les et 27 proches-aidants accompagnés en 2023.**

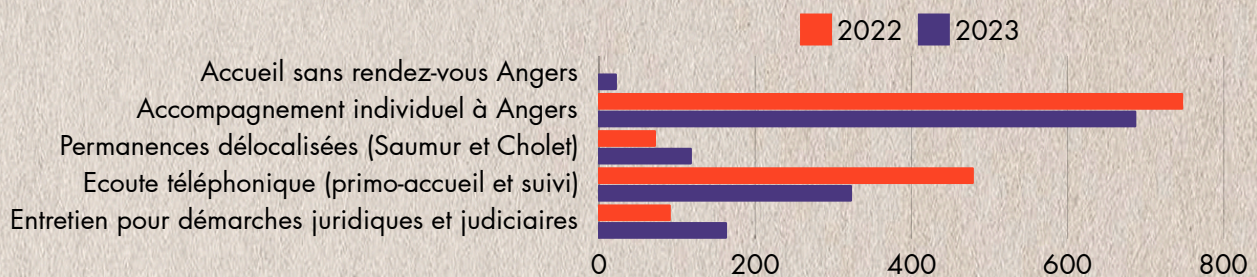
Trois quart d'entre elles sont de nationalité française et seulement 31% d'entre elles n'ont pas d'enfants.  
La majorité des femmes accompagnées ont quitté leur domicile conjugal (60%) et 40% vivent avec l'auteur des violences.

La moitié habite dans l'agglomération d'Angers.  
Près de la moitié d'entre elles a entamé des démarches pour déposer une plainte (40%).

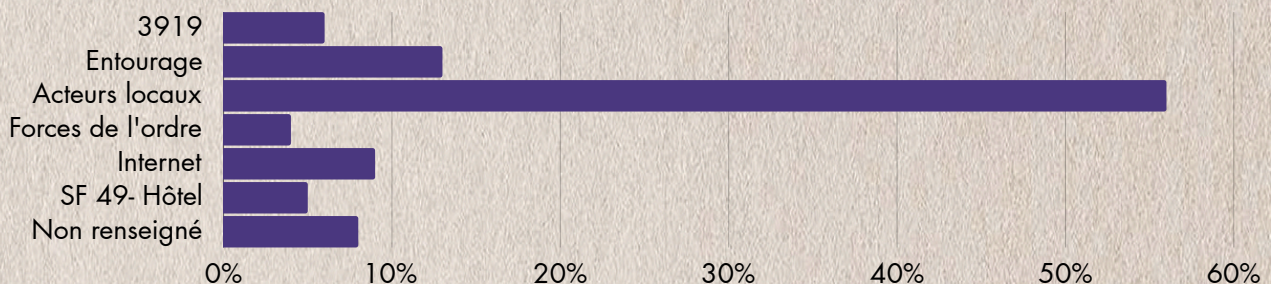
## Durée des violences en %

moins de 1 mois : 1%  
moins de 1 an : 5%  
entre 1 et 5 ans : 31%  
plus de 5 ans : 18%  
plus de 10 ans : 37%

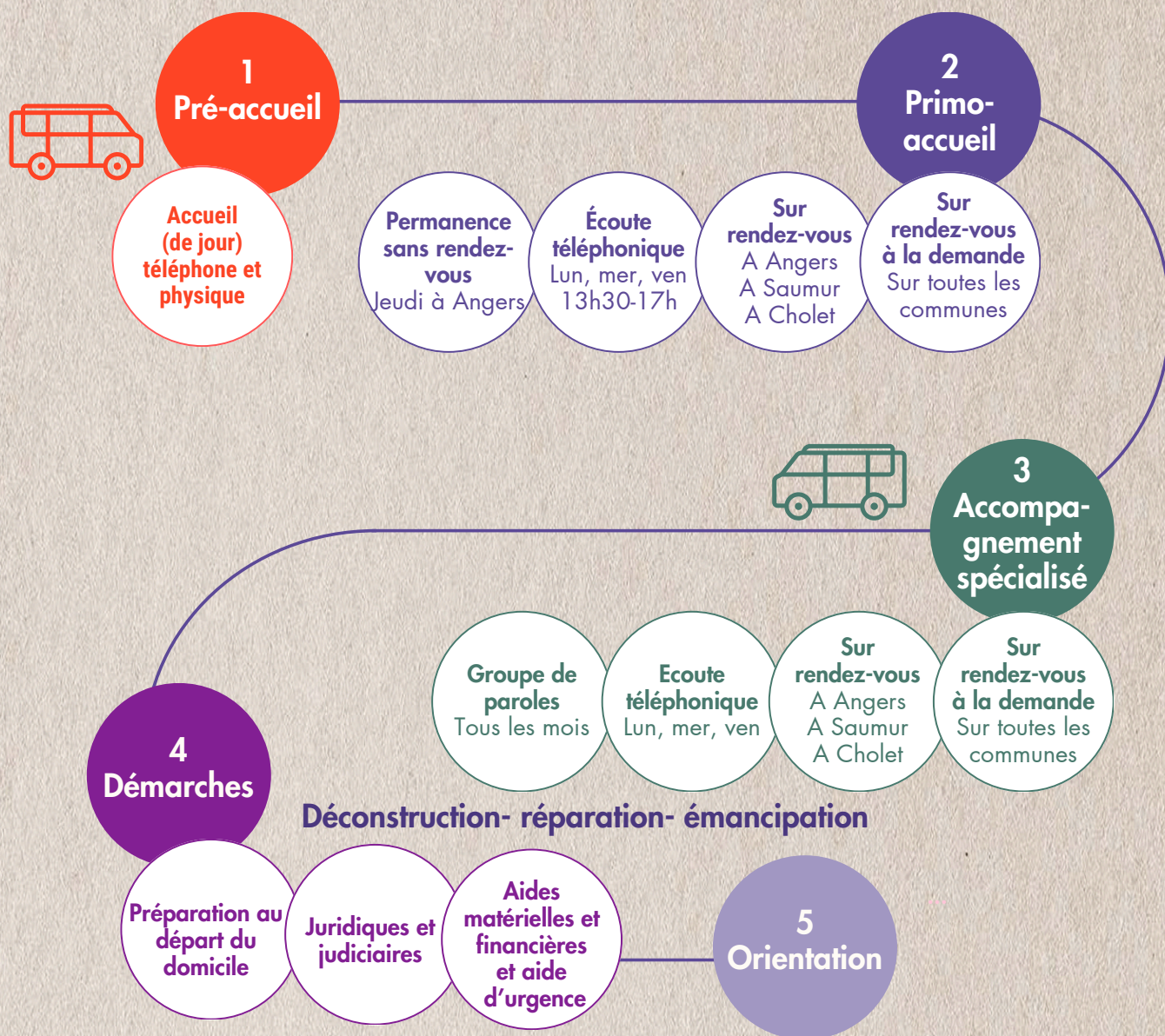
## 1385 entretiens ont été menés :



## Les publics sont orientés par les partenaires :



# Parcours d'accompagnement LEAO



# Le pré-accueil

## Accueil physique et téléphonique

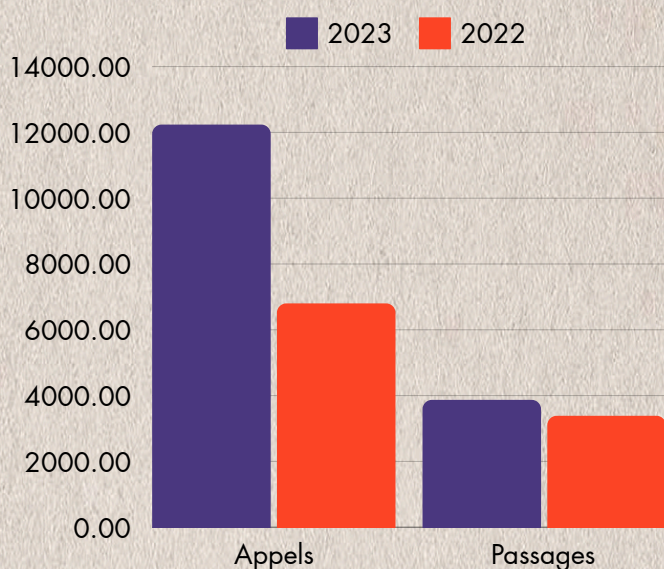
L'accueil (*de jour*) est une structure de proximité ouverte sans rendez-vous, ayant pour mission principale d'apporter une première réponse dans le cadre des violences conjugales et intrafamiliales et un soutien pour :

- les femmes majeures victimes et de leurs enfants
- témoins/ proches aidant.es,
- partenaires, professionnel.les...

de tout le département de Maine-et-Loire, sous le principe de l'accueil inconditionnel, gratuit et anonyme.

L'accueil physique (à Angers) et téléphonique est assuré tous les jours de 9h-12h/13h30-17h sauf le mardi matin sur 52 semaines en 2023.

Le 1<sup>er</sup> niveau de réponse, le **pré-accueil**, consiste dans l'écoute, la pré-évaluation et l'orientation adaptée vers les dispositifs d'accompagnement et de prise en charge portés par Solidarité Femmes 49 ou les acteurs locaux de proximité.



On constate un changement de pratique, avec une diminution des appels via le standard vers les téléphones portables de l'équipe professionnelle, ainsi qu'une hausse de la part des appels des femmes accompagnées passant de 61% au lieu de 51.8% en 2022.

### Répartition par publics:

Partenaires : 28%  
Femmes : 61%  
Autres : 12%

# Le primo-accueil

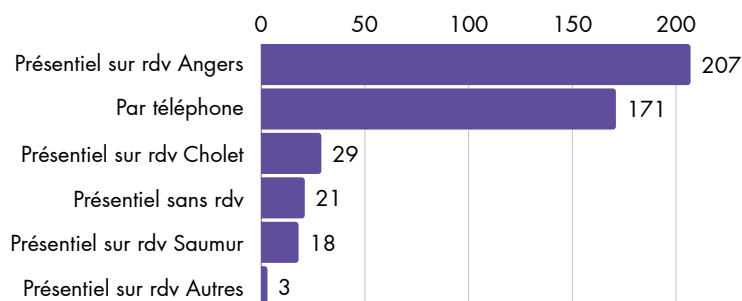
## Écoute téléphonique, entretien 1er accueil, accueil sans rendez-vous

Le 2ème niveau de réponse est le primo-accueil.

L'équipe socio-éducative mène un échange à trois dimensions : l'écoute, l'information et l'orientation.

La situation est analysée sous le prisme des violences, les impacts et conséquences, la dangerosité, les stratégies de protection, la préparation du départ du domicile conjugal, des projets et des attentes... sous plusieurs formes d'intervention telles que :

- **Écoute téléphonique** sans rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 13h30-17h
- **Entretien individuel sur rendez-vous**
  - A Angers : tous les jours de 9h-18h
  - Saumur ou Cholet : tous les 15 jours de 9h-17h
  - A la demande sur les communes du département (via le Point Itinérant d'écoute-équipe mobile)
  - Par téléphone, par messagerie électronique
- **Accueil et entretien sans rendez-vous** tous les jeudis à Angers de 9h-12h depuis septembre 2023



### 449 entretiens dont :

- 88% femmes
- 5% entourage
- 7% professionnel.les

57% en présentiel,  
5% par téléphone et  
5% sans rendez-vous

### • Nouveauté 2023 :

Depuis septembre 2023, une permanence Accueil/Entretien sans rendez-vous pour les femmes victimes de violences conjugales est mise en place à Angers, afin de permettre un accès immédiat à une aide et un soutien. Cette initiative permet de répondre aux besoins urgents des victimes et qu'elles soient prises en charge par une équipe d'écouterantes spécialisées.

**12 permanences - 21 entretiens soit en moyenne 2 accueils par permanence - 4 mois de fonctionnement**

On observe que 86% des visites sont les victimes elles-mêmes, en notant toutefois que 5% sont l'entourage et 10% par des professionnels. Suite aux entretiens spécifiques, des orientations ont été réalisées vers le CIDFF majoritairement, vers avocat, Forces de l'ordre, ASS de secteur, CMP, AAVAS, ainsi que vers le dispositif hôtelier porté par Solidarité Femmes 49.

# L'accompagnement individuel

## Entretien de suivi

Après le primo-accueil, en fonction des attentes de la victime et de l'évaluation de la situation, l'accompagnement socio-éducatif se prolonge sous plusieurs formes.

Une analyse précise de chaque situation suivie d'un accompagnement spécifique et adapté sont nécessaires pour offrir un soutien et des réponses essentielles à la reconstruction des femmes victimes.

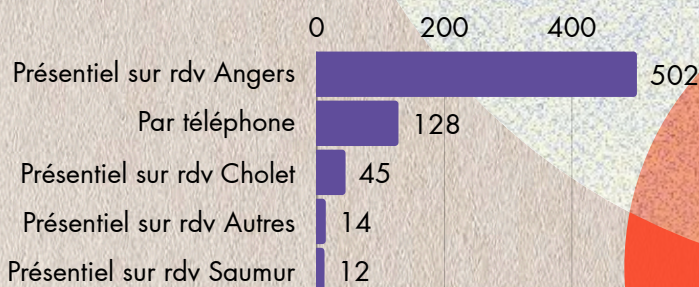
Les missions sont d'accueillir, d'écouter, d'informer, d'orienter et d'accompagner toutes femmes victimes de violences au sein du couple. Les objectifs consistent:

- à identifier les risques de danger et le degré d'urgence
- à rappeler le cadre de la loi,
- à repérer et analyser les besoins exprimés par la victime, ses ressources et son réseau personnel,
- à sortir la victime de l'isolement, à favoriser une reprise de confiance et d'estime de soi, à redonner une capacité d'agir,
- à accompagner au rythme de la personne, un cheminement vers la sortie des violences et de l'emprise.



**Femme victime** 693  
**Entourage** 4  
**Professionnels** 4

## 701 entretiens de suivi



- **Entretien téléphonique sans rendez-vous** les lundis, mercredis et vendredis de 13h30-17h
- **Entretien individuel sur rendez-vous**
  - A Angers : tous les jours de 9h-18h
  - Saumur ou Cholet : tous les 15 jours de 9h-17h
  - A la demande sur les communes du département (via le Point Itinérant d'écoute-équipe mobile)
  - Par téléphone

# L'accompagnement collectif

## Temps de paroles

**Les temps de parole sont des espaces d'échange, de soutien et de sororité.**

Ces groupes sont animés par deux professionnel.les, dont le rôle est de favoriser l'écoute, l'expression des émotions et la réflexion collective.

Lors des séances, **chaque participante a l'opportunité de prendre la parole, de partager son expérience, ses difficultés, ses ressentis et ses victoires.** Les autres membres du groupe sont invités à écouter attentivement, **sans jugement**, et à offrir un soutien moral et émotionnel.

Par le biais de l'écoute active et de l'empathie mutuelle, les participantes peuvent se sentir comprises, entendues et encouragées dans leur démarche de restauration.

Les groupes de parole permettent également de rompre l'isolement, de se sentir moins seule, de trouver des réponses à ses questions, des conseils et des pistes de réflexion pour aller de l'avant.

Ils contribuent à renforcer **le sentiment d'appartenance, la confiance en soi et la résilience des participantes, et constituent un complément utile à une prise en charge individuelle.**

- 5 séances en 2023 (baisse du nombre de séances par rapport à 2022=8)
- 13 participantes différentes
- La moitié d'entre elles étaient accompagnées dans le cadre du pôle LEAO, et l'autre moitié sur les dispositifs d'hébergement
- Thématiques:
  - Le cycle des violences conjugales
  - Conséquences sur la santé
  - Les conséquences des violences sur les enfants

### Le déroulement d'un temps de paroles ?

- Tous les mois, une thématique est proposée aux participantes
- Chaque groupe est composé de 4 à 6 participantes
- Chaque séance dure une heure trente
- Une garde d'enfants est proposée aux femmes



# L'accompagnement aux démarches juridiques et judiciaires

Entre accueil et identification de la parole, judiciarisation d'une situation et protection des victimes, l'association Solidarité Femmes 49 améliore au quotidien l'accès aux droits des femmes victimes de violences au sein du couple :

- Accompagnement au **dépôt de plainte**,
- Accompagnement à l'**Unité Médico-Judiciaire**,
- Rédaction et transmission de **notes sociales** (Justice, Social...),
- **Orientation** vers des juristes ( en droit pénal ou en droit civil) ou des avocats,
- Ainsi que l'**accompagnement aux audiences au bureau des affaires familiales et correctionnelles**.
- Mise en place de l'**interprétariat, des aides financières...**

## • Aide financière pour les frais d'avocat

Elle's Angels est un programme d'AXA avec La Fédération Nationale Solidarité Femmes. Parmi les difficultés rencontrées par les victimes figurent en premier le logement et l'accompagnement juridique. C'est pour répondre à cette problématique, que ce programme met en place un mécénat de compétences juridiques et un soutien financier . Ainsi la FNSF finance les frais d'avocat, si les victimes ont peu ou pas d'aide juridictionnelle.

**Nombre d'aides : 2 femmes pour un total de 1200€**

## • Interprétariat

Nombreuses rencontrent des difficultés pour faire valoir leurs droits en raison de barrières linguistiques. L'interprétariat permet de bénéficier d'un soutien adapté.

**Nombre d'heures d'interprète : 54 heures pour 87 traductions pour une durée moyenne de 37 minutes pour 14 langues traduites.**

**Coût total : 7 140€**

## 164 entretiens menés

- 57 Entretiens aide aux démarches
- 70 Entretiens avec juriste CIDFF 49
- 5 Accompagnements audience
- 10 Accompagnements au dépôt plainte
- 6 Accompagnements UMJ
- 16 Accompagnements chez avocat.e
- +
- 11 notes sociales pour audience JAF
- 6 notes sociales pour audience correctionnelle

51.28% des femmes mises à l'abri ont déposé plainte et ont donc bénéficié d'un accompagnement durant et après la procédure. 38% des femmes non hébergées accompagnées ont déposé plainte.

# Lien avec la Justice

## Accompagnement Téléphone Grave Danger TGD et Evaluation des Victimes EVVI

**La collaboration entre Solidarité Femmes 49 et les tribunaux d'Angers et Saumur est une alliance importante dans la lutte contre les violences faites aux femmes, depuis mars 2023.**

### • Téléphone/téléassistance Grave Danger (TGD)

Dans le cadre de notre agrément d'association d'aide aux victimes, les professionnelles de l'association rédigent pour le Procureur de la République des rapports d'opportunité pour l'attribution d'un TGD et assurent un suivi de proximité auprès des femmes disposant de ce dispositif de protection. Depuis avril 2023, les mesures accompagnées sont:

- 7 accompagnements TGD dont 3 renouvellements
- 10 rapports TGD envoyés au parquet d'Angers
- 2 rapports pour le signalement d'un incident (TGD)
- 4 accompagnements TGD concernent des femmes habitant hors ALM

### • Évaluation personnalisée de victimes (EVVI) et signalements

De plus, dans le cadre de l'évaluation personnalisée des victimes (EVVI), les équipes rédigent des rapports d'évaluation dans le cadre d'une approche globale et spécifique de la situation. L'équipe du pôle d'accueil et d'écoute de l'association a la référence de l'ensemble des missions justice précitées, en lien avec la Direction et l'ensemble des services de l'association (accueil, écoute individuelle et collective avec ou sans rdv, hébergement d'urgence et temporaire).

- 14 EVVI (11 EVVI ont été réalisées sur l'agglomération angevine ; 3 ont été réalisées à Cholet.

D'autre part, Solidarité Femmes 49 signale des situations de vulnérabilité concernant des femmes victimes de violences conjugales.

- 13 signalements pour signaler la vulnérabilité de femmes accompagnées en lien avec un contexte de violences et/ou alerter d'un danger immédiat.



# L'orientation

## Vers le réseau d'accompagnement judiciaire, santé et associatif

Afin d'élaborer avec la femme victime un projet individuel adapté, en identifiant ses attentes et ses besoins, l'équipe socio-éducative de Solidarité Femmes 49 oriente vers des partenaires sur des domaines spécifiques ou vers les dispositifs internes à l'association :

- Droit civil et insertion professionnelle avec le CIDFF 49
- Droit pénal vers France Victimes 49, les avocat.es
- Santé mentale et psychique: les professionnel.les de santé, le DIASM, ...
- Parentalité: CAF, protection de l'Enfance...
- Loisirs, culture, sports
- Hébergement, logement
- Ouverture de droits: MDS, CCAS...
- ...

### Consultations psychologiques

- Entretiens avec un.e professionnel.le pour mettre les mots sur les violences et le traumatisme via les permanences assurée par la psychologue clinicienne du CIDFF:
  - Chaque lundi matin de 9h00 à 12h00
  - 31 femmes, sur les 40 permanences de soutien psychologique, 71 entretiens
- Orientation vers des praticiens en libéral. Cette action est rendue possible grâce au concours de mécène et notamment du Contrat Local de Santé d'Angers Loire Métropole.

### Consultations Juriste/Avocat

- Entretiens avec une juriste du CIDFF
  - Chaque vendredi matin de 9h00 à 12h00 avec une juriste titulaire d'un master 2 en droit privé
  - 61 personnes (56 femmes et 5 professionnel.les), sur les 30 permanences à composante juridique,
  - 70 entretiens
- Orientation vers les juristes de France Victimes 49 pour les enjeux du pénal
- Et les avocat.es du barreau D'Angers et de Saumur

### 3. Rapport d'activité

# Pôle Hébergement

- Dispositif de mise à l'abri- Hôtel
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- Accueil de jour-Animation sociale
- Ressourcerie
- Dispositif Enfants-Parentalité
- Expérimentation Insertion professionnelle

# Première année du CPOM

## Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens

a été signé et a pour objet de définir et de donner un cadre aux relations partenariales entre la DDETS de Maine-et-Loire et l'Association Solidarité Femmes 49.

Il porte ainsi sur :

- le cadre de réalisation des objectifs retenus par les plans départementaux précités,
- Les objectifs relatifs à la mise en œuvre du projet d'établissement,
- les objectifs relatifs à la coopération avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation,
- des objectifs de qualité d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'efficience à atteindre,
- la mise en œuvre des principes rappelés dans le cadre du préambule du référentiel national des prestations diffusé par la circulaire DGCS/1A/2010/270 du 16 juillet 2010.

Le périmètre du contrat est :

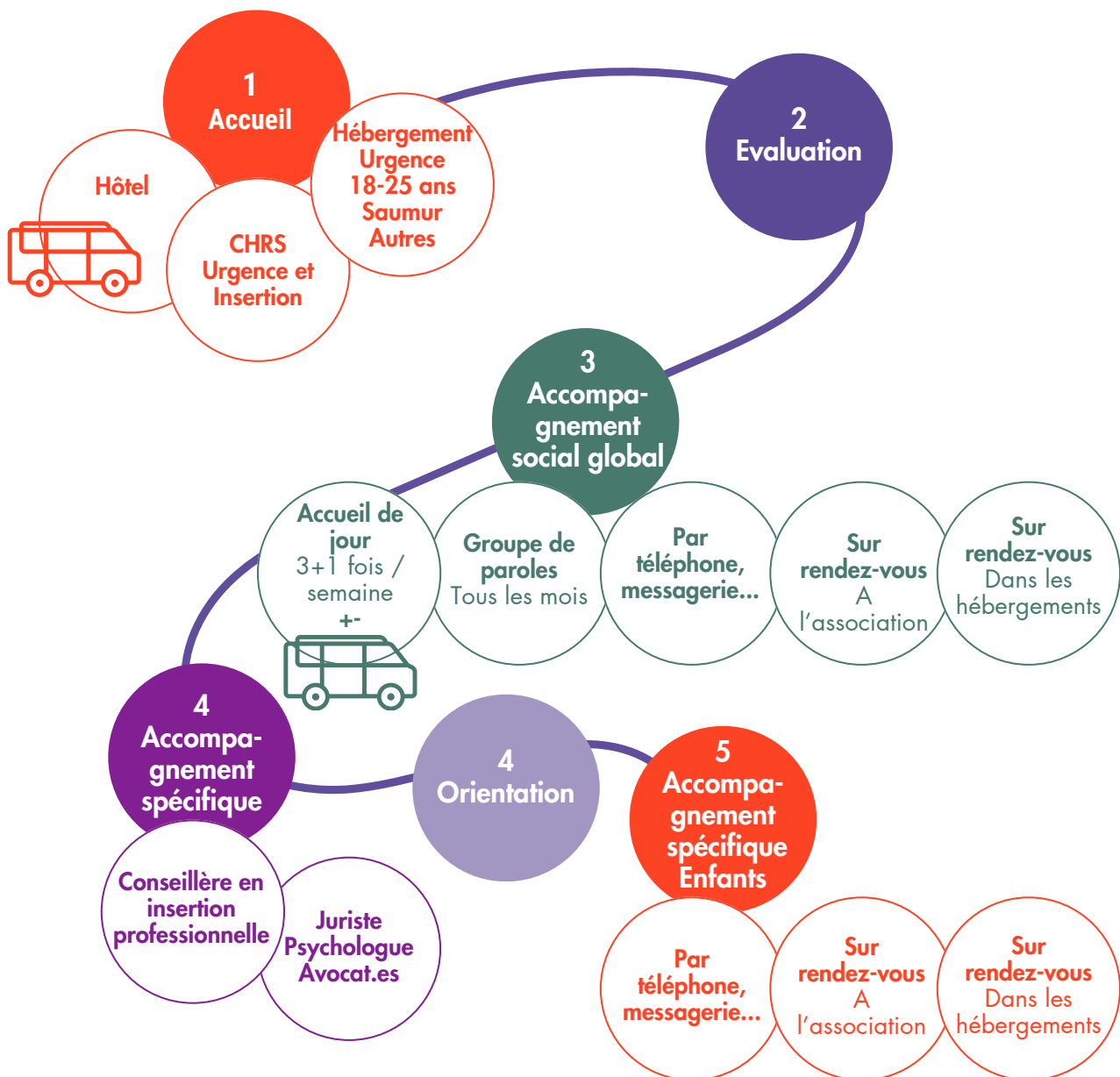
- le CHRS (Centre d'hébergement de réinsertion sociale)
- l'accompagnement social lié à l'Hébergement d'Urgence hors CHRS : hôtel
- l'équipe mobile pour aller vers les femmes en milieu rural
- l'hébergement d'urgence pour des femmes victimes de violence de 18 à 24 ans
- l'hébergement d'urgence pour des femmes victimes de violence HU hors CHRS de femmes victimes de violences
- l'AAP Femmes victimes de violences

Le contrat correspond à 5 objectifs stratégiques et 13 fiches action, sur la période de 2023-2027.

### • Quelques chiffres

	Nombre de dispositifs	Capacité théorique HU/HI hors hôtel	Nombre de nuitées HU/HI	Taux d'occupation	Nombre de nuitées hôtel
2023	10	22 630	24170	106.81	17 277
2022	9	17 625	17 361	98.50%	16 431

# Parcours d'accompagnement Hébergement



Déconstruction - Réparation - Émancipation  
**LOGEMENT AUTONOME**

# Les enjeux du logement d'abord

## Hébergement d'urgence et d'insertion, véritable levier dans le processus de réparation des femmes et des enfants victimes de violences conjugales

Les propositions de l'Association Solidarité Femmes 49 pour des solutions durables à la situation des femmes et des enfants sans solution d'hébergement, s'inscrivent dans le prolongement de l'action quotidienne des équipes à l'égard des femmes victimes de violences.

L'expertise et l'expérience réunies par le réseau national des associations spécialisées dans la lutte des violences conjugales et Solidarité Femmes 49, révèlent certaines difficultés persistantes et des situations bloquées.

**Des zones blanches territoriales et des ruptures de parcours de sorties des violences demeurent.**

De même, l'embolisation des dispositifs d'hébergement d'urgence persiste en raison de la temporalité propre à chaque victime et des délais des démarches administratives de certaines situations complexes ou sans ressources. D'autre part la persistance **des retours au domicile conjugal** peut notamment s'expliquer par l'insuffisance des ressources matérielles qui ne permettent pas de répondre aux besoins primaires des femmes.

La mission dévolue aux centres d'hébergement d'urgence est d'accueillir et d'héberger en urgence les femmes et les enfants, victimes de violences conjugales et **les orienter vers un retour au droit commun et à un logement autonome.**

### Héberger les victimes de violences, pourquoi?

- Garantir la sécurité et la protection
- Prévenir les risques de récurrence, et de réitération
- Garantir l'accès aux soins et à la prise en charge sociale
- Permettre la reconstruction et l'autonomisation des victimes

Il s'agit d'une mesure essentielle pour soutenir les " survivantes " et les aider à se restaurer de leur expérience traumatisante.

### L'hébergement répond à plusieurs types de besoins, avec des prises en charge adaptées :

- il permet à des personnes victimes de violences intrafamiliales de bénéficier d'un temps de pause dans leur parcours de vie, dans un environnement « sécurisant » et « aidant ». Il répond aux besoins urgents de la personne (dormir, se laver, se changer, se nourrir...);
- il permet d'engager les démarches sociales, juridiques et judiciaires;
- c'est un lieu de stabilisation et d'orientation, permettant pour les personnes victimes de violences intrafamiliales de bénéficier d'un accompagnement social adapté et d'initier un parcours vers l'autonomie sociale et l'insertion.

Le Centre d'Hébergement répond **de manière inconditionnelle** à un besoin d'hébergement, que celui-ci résulte d'une demande spontanée ou d'une orientation.

Plusieurs dispositifs concourent à la prise en charge adaptée à chaque situation à Solidarité Femmes 49:

1. **Dispositif de mise à l'abri-Hôtel depuis 2015**
2. **62 places d'hébergement:**
  - a. **17 places en Insertion**
  - b. **45 places d'Urgence**

**complétés par :**

- **Équipe mobile Violences Conjugales**
- **Accueil de jour et accueil de jour itinérant-Ressourcerie**
- **Expérimentation Insertion professionnelle**
- **Accompagnement spécifique des enfants**

# Dispositif de mise à l'abri - Hôtel

## Inconditionnalité et immédiateté de l'accueil

Il s'agit d'un dispositif de mise à l'abri et d'accompagnement social de **femmes victimes de violences conjugales et intra-familiales et de leurs enfants sur tout le département.**

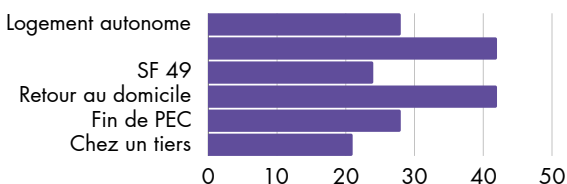
Lorsqu'aucune place d'hébergement n'est disponible dans les hébergements d'urgence du département, une mise à l'abri intervient sur l'hôtel, selon le principe de l'accueil inconditionnel.

Ce dispositif est en lien étroit avec le 115 de l'Abri de la Providence, qui assure la gestion hôtelière et financé par l'État-DDETS.

Solidarité Femmes 49 assure **l'accueil, l'évaluation et les orientations** des femmes et leurs enfants. L'accompagnement spécifique de Solidarité Femmes 49, en tant qu'association d'aide aux victimes, **s'articule autour de l'écoute et le soutien, relatifs aux violences conjugales et intrafamiliales.**

Les professionnels sont en lien direct avec les différents partenaires du territoire afin de soutenir les femmes dans l'accès ou le maintien de leurs droits ; également dans une recherche de solution d'hébergement/logement adaptée à leur situation, pour une sortie du dispositif.

### • Motifs des départs



### • Retour au domicile conjugal

60% des femmes retournées au domicile ont des enfants

17% d'entre elles avaient déjà bénéficié du dispositif de mise à l'abri

76% d'entre elles vivaient des violences depuis - 5 ans dont 8 moins d'1 an et 3 plus de 10 ans

27 femmes ont bénéficié de moins de 2 nuits sur le dispositif, souvent sans explication au départ.

	2022	2023
Nombre de jours d'ouverture	365	365
Nombre d'entretiens	588	551
Nombre d'entrées	321	370
Nombre de sorties	330	365
Nombre de personnes présentes au 01/01/2023	63	40
Nombre de personnes présentes au 31/12	54	32
Durée moyenne de séjour	42.8 jours	47.08 jours
Nombre de nuitées	16 431	17 277

### Caractéristiques du public accueilli :

- 195 femmes hébergées et 172 enfants soit une baisse du nombre de personnes contre une hausse des nuitées et durée séjours moyens.
- 57,4% des femmes sont seules. 58% sont françaises.
- 23% d'entre elles sont sans ressources. Les femmes avec ressources ont le RSA, AAH, chômage et seulement 29% ont un salaire.
- 51.28% d'entre elles ont entrepris des démarches judiciaires ou dépôt de plainte.
- 74% des séjours hôtel sont sur le territoire d'ALM.
- 200 demandes non pourvues dont 18% faute de places et 47% suite à refus des femmes.
- 11 ménages ont bénéficié de la prise en charge FNSF (sur 2 dispositifs) pour 393 nuitées.



# Centre d'hébergement et de réinsertion sociale CHRS

**Soutenir les femmes avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales sous le prisme de l'hébergement dans le but de favoriser leur autonomie personnelle et/ou sociale et leur indépendance.**

**Le CHRS, établissement médico-social au sens de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles et relève du disposition de la loi du 2 janvier 2002 (autorisation, droits des usager.e.s, tarification, contrôle, etc.).**

Il s'adresse aux femmes, en situation de vulnérabilité sociale et victimes de violences conjugales, et leurs enfants. Les violences sont entendues dans leur spectre le plus large : administratives, psychologiques, économiques, physiques et sexuelles.

Des dons privés ponctuels viennent aussi compléter le financement des places d'hébergement par la DDETS et permettent de meubler et équiper entièrement les appartements.

L'admission des femmes et des enfants peut se faire chaque jour de la semaine, après un entretien d'admission, la signature d'un contrat de séjour, suivi de l'accompagnement aux démarches. Une participation financière est demandée en fonction des ressources et de la composition de la famille. Les hébergements sont en cohabitation afin de favoriser les échanges et l'entraide entre les femmes.

## **Établissement de 62 places comprenant :**

- Un hébergement dans 17 logements en diffus sur tout le département du Maine et Loire en secret d'adresse.
- Accompagnement social global et accompagnement spécifique lié au contexte de violences des femmes et des enfants

**CHRS Insertion : 17**  
**CHRS Urgence: 12**  
**Hors CHRS : 33**

Les hébergements sont meublés et adaptés à la composition familiale afin de favoriser la capacité à habiter. Nous finançons l'achat de produits ménagers à destination des femmes afin de faciliter l'entretiens des appartements.

# Séjours et publics au sein du centre d'hébergement

## Des familles monoparentales et des femmes seules

**63 séjours** pour l'année 2023 sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence et d'insertion, au bénéfice de **50 femmes et 54 enfants différents**.

**Une hausse de 39.22% pour le nombre de nuitées s'élevant à 24 170 depuis 2022 et aussi une augmentation de la durée moyenne de séjours** (fonctionnement de toutes les places sur l'année).

**55% des femmes vont vers un logement autonome. Cependant, malgré une diminution du nombre de retour en couple, de 14% en 2022 contre 10% en 2023, 3 femmes sont retournées au domicile conjugal.**

## Caractéristiques du public :

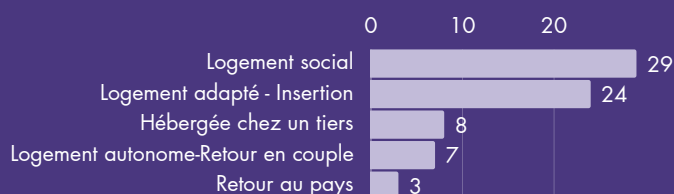
- Au sein des dispositifs sont accueillies 38% de femmes seules, à contrario de 1 femme sur 2 en 2022.
- 58% des enfants ont moins de 6 ans, âgés de 0 à 21 ans et 56% de filles.
- 32% des femmes sont françaises. 10% ont moins de 25 ans soit 5 femmes.
- 84% d'entre elles étaient domiciliées en Maine-et-Loire dont 14% d'entre elles de milieu rural.
- 82% des orientations vers l'hébergement sont issues du dispositif de mise à l'abri.
- 66% des femmes ont des ressources dont seulement 24% avec un salaire. Le taux de femmes sans ressources est à l'identique de 2022.



	2022	2023
Nombre de femmes	49	50
Nombre d'enfants	51	53
Nombre d'entrées	97	73
Nombre de sorties	71	70
Nombre de personnes présentes au 31/12	64	68
Taux d'occupation	98.50%	106.81%
Durée moyenne de séjour	173.61	232.40
Nombre de nuitées	17361	24170

## Motifs de départ

On constate une baisse des entrées en 2023, car nombreuses étaient admises fin 2022 à l'ouverture des places. Cependant les sorties sont à l'identique de 2022, vers des situations de logement diverses:



# L'accompagnement socio-éducatif

## Au sein du centre d'hébergement

Notre accompagnement socio-éducatif a pour objet d'assurer un accueil sécurisant et sécurisé, tout en informant, conseillant et soutenant les victimes tout au long des procédures et démarches.

Une attention est portée à la restauration de la santé physique et mentale des victimes, au renforcement des compétences face aux violences, et favoriser l'autonomisation économique et sociale des femmes.

L'intervention sociale consiste à :

- **Démarches administratives** : Nous accompagnons les femmes vers l'accès et le maintien du droit commun tout en permettant d'identifier les institutions et les différentes missions de celles-ci afin de savoir les solliciter. De plus, nous pouvons aider les personnes dans la gestion des documents administratifs.
- **Relogement** : Nous soutenons les femmes à travers différentes démarches : la gestion du budget, les droits et devoirs d'un locataire en France, la capacité à habiter etc. De plus, selon les besoins et souhaits de la femme, nous sollicitons nos autres partenaires pour un logement adapté (CPH, FJT, résidence sociale etc.).
- **Accès aux soins médicaux** : Nous veillons à la santé physique et psychique des femmes accueillies en les orientant vers les professionnels de santé adaptés. De plus, nous pouvons prendre en charge des consultations chez des professionnels libéraux, psychologues ou médecine douce. Notre partenariat avec le CIDFF permet la mise à disposition d'une psychologue à raison de trois consultations par semaine.
- **Soutien aux démarches juridiques et judiciaires** : Notre accompagnement consiste à être en lien avec les différents acteurs juridiques (avocats, juristes CIDFF ou APTIRA etc.) et être un soutien physique pour les femmes lors d'audience ou de dépôt de plainte.
- **Insertion sociale et/ou professionnelle et accès à la culture** : la CIP ainsi que l'animatrice proposent des actions favorisant cet axe. Nous restons présentes en soutien et partie prenante de certaines actions collectives.
- Deux professionnelles via le Dispositif Enfance-Parentalité interviennent auprès des enfants et des mères victimes de violences conjugales.

### Accompagnement individuel :

Au total : 1 235 entretiens :

- 338 entretiens partenaires
- 170 entretiens hors siège Solidarité Femmes 49
- 68 entretiens au logement
- 32 aides à l'emménagement
- 123 visites au logement
- 504 entretiens individuels à l'association

### Grands principes d'accompagnement :

**Le respect de la temporalité** : Être présent.es auprès des femmes et des enfants selon leur rythme pour qu'elles/ils puissent prendre le temps suffisant pour se reconstruire.

**La sécurité** : Assurer un accueil sécurisant en restant disponible à n'importe quel moment pour les besoins des femmes et enfants ; et sécurisé via le secret d'adresse et l'anonymat des hébergements.

**La reprise confiance en soi** : Proposer aux femmes et aux enfants une écoute en valorisant de leurs compétences et leurs savoirs.

# Accueil de jour à Angers - Lieu de répit et de pair-aidance

**Favorise la démarche d'entraide, en encourageant les échanges et le partage d'expériences entre les participant.es. Il offre un espace de ressources dans une ambiance chaleureuse et bienveillante.**

L'Accueil de jour, au-delà de proposer des services pour répondre aux besoins fondamentaux (hygiène, restauration), est un lieu collectif de sororité. C'est un lieu d'accueil inconditionnel où les femmes et leurs enfants peuvent venir gratuitement et sans rendez-vous, pour se détendre, échanger, jouer...

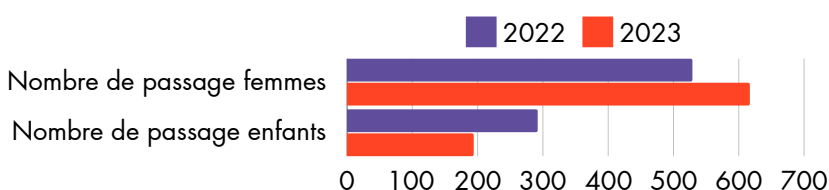
**"C'EST COMME DANS UNE GRANDE MAISON DE FAMILLE".**

Fin 2023, l'accueil de jour a été réaménagé et équipé pour favoriser le confort des femmes et des enfants accueilli.es.

De janvier à août 2023 il était ouvert 4 après-midis et à partir de septembre, **les lundis, mercredis et vendredis de 13h30-17h à Angers** (au profit d'une itinérance en dehors d'Angers toutes les semaines).

Entre 2022 à 2023 on observe une baisse de 8.8% du nombre de passages, cependant nous remarquons une baisse de 1/3 des passages des enfants au profit d'une hausse de 17% de passages des femmes. 41% d'entre elles sont sans enfants. **Soit 811 passages** contre 890 en 2022. **74% d'entre elles sont hébergées à Solidarité Femmes 49** et 6.41% auprès d'un autre hébergeur. **Elles restent en moyenne 1h50.**

La demande des femmes concerne principalement **la détente et le répit (71%)**. La laverie représente 14% de la fréquentation de l'ADJ, la préparation des repas 5.28% et la vestiboutik est utilisée par 9.58% des femmes sur le dispositif.



# Accueil de jour itinérant Espace de répit et ressources

**Il incarne la dynamique d'aller vers et de l'égal accès aux services pour toutes les femmes hébergées et leurs enfants sur le département.**

**Pour permettre un égal accès aux services de l'accueil de jour à toutes les femmes accompagnées sur l'ensemble du département, nous avons depuis octobre 2023, le van « Gisèle » permettant d'aller à la rencontre de toutes les femmes hébergées en dehors d'Angers Loire Métropole.**

Nous proposons ainsi aux femmes un accès à la vestiboutik, à des temps de jeux et des réponses à leurs besoins et à ceux de leurs enfants hébergé.e.s en dehors de l'Agglomération angevine.

Les déplacements sont programmés de manière régulière avec prise de rendez-vous avec les femmes, une fois par semaine, en présence de l'animatrice sociale.

Rendez-vous est pris à l'hôtel ou sur les hébergements, avec un recueil de leurs besoins matériels avant le déplacement.

Cette offre peut être associée à la visite à domicile ou à l'hôtel, menée par une travailleuse sociale, référente du ménage.



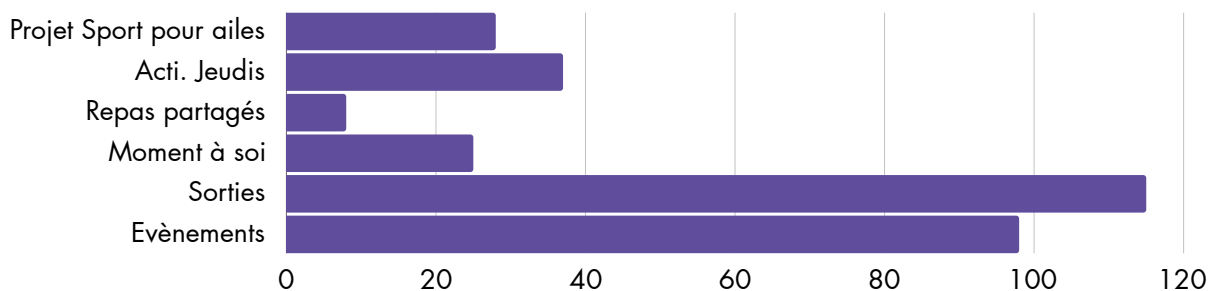
# Animation sociale

## Programmation d'activités pour toutes les femmes et enfants accompagnés.es

L'animation sociale est une approche visant à promouvoir le bien-être des femmes et des enfants en leur proposant diverses activités sociales, éducatives et récréatives.

Des activités, projets collectifs sont organisés tout au long de l'année. Le nombre d'activités a doublé depuis 2022, soit 40 séances et 324 participations dont  $\frac{1}{4}$  sont des enfants. Les activités sont mises en place pour que les femmes retrouvent confiance en elles, pour participer et faire appartenance au sein d'un collectif, qu'elles retissent du lien.

- Le projet **Sport pour ailes** coordonné par Profession Sport et Loisirs: A travers le kin ball, l'escalade et la danse, les objectifs visés étaient de retrouver confiance en soi, de faire confiance à l'autre, de se réapproprier son corps par des sensations physiques, émotionnelles et de trouver du plaisir ainsi que du bien être avec les autres dans les échanges de groupe.
- A l'occasion du 25 novembre, 10 femmes ont pu échanger sur la signification de cette journée. Elles ont ensemble réfléchi à ce qu'elles souhaitaient exprimer et ont réalisé des pancartes pour la manifestation du soir où l'équipe les a accompagnées.
- Grâce à notre partenariat avec le CCAS d'Angers, 25 femmes ont bénéficié de la distribution de repas pour les fêtes. Des places distribuées permettent aux femmes et à leurs enfants de passer des moments ludiques ("sortie à soleils d'hiver" avec des tours de grande roue, cirque de Noël).



# Ressourcerie

**Véritable système solidaire, de collecte et de distribution de biens et matériels, sous forme de prêt ou de dons à destination des familles accompagnées.**

**A la demande ou en libre service, les femmes accompagnées peuvent bénéficier de diverses ressources.**

- **La vestiboutik** est un espace permettant l'habillement des femmes et des enfants. En 2023, des dons ont été proposés par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (1000 soutien-gorges suite à une coopération avec Etam).
- **Les produits d'hygiène** sont distribués pour les familles hébergées pour le logement et les personnes, ainsi qu'une aide alimentaire en fonction des situations. Ou en libre service.
- **Le matériel de puériculture**, les kits de rentrée, jeux et jouets... sont proposés aux familles en fonction des besoins.
- **L'aide matérielle et organisationnelle à l'équipement et l'aménagement dans un logement autonome** (Meubles, Vaisselle, Linge de maison, Electroménager ...). Un accompagnement et une recherche d'équipement et de biens mobiliers sont menés pour préparer l'installation des femmes et des enfants dans un logement autonome.

Les produits varient selon les donations de particuliers, d'organisation d'élèves au sein de lycées angevins, ou d'autres associations telles que la Banque Humanitaire (biscuits, stylos, sacs en tissus, vêtements, jeux, jouets ...), Boîtes de Noël Solidaires (110 boîtes en 2023), St Barth avec toit (mobilier, électroménager...), Fondation des Femmes (lutte contre la précarité menstruelle)...

Nous complétons également par des achats selon les besoins, auprès d'associations telles que Dons Solidaires, l'Agence du Don en Nature ou après de la grande distribution pour les besoins spécifiques.

## Gestion du courrier

Les femmes bénéficient d'une adresse fixe pour recevoir leurs courriers et entreprendre des démarches administratives.

L'utilisation de l'adresse de l'association offre une certaine sécurité aux femmes vis-à-vis de leur partenaire ou ex-partenaire intime violent car elle leur permet de préserver un secret d'adresse.

## Distribution des tickets de transports, des CAP....

- 1215€ de chèques services
- 4153€ aides financières et matérielles

La sortie des violences conjugales souvent soumise au départ du domicile conjugal, sans solution pérenne et autonomie financière, est un facteur de retour au domicile familial. Il est essentiel de soutenir financièrement les victimes.

# Dispositif Enfance-Parentalité

**« Plus le silence est long, plus il cadenas la bouche, plus il évide l'être non de tout langage mais de toute parole. »**

*L. Daligand, L'enfant abusé et sa parole annulée, 2012*

**143 000 victimes vivent dans un foyer où les femmes sont victimes de violences conjugales. La violence conjugale est marquée par l'angoisse, l'urgence, la survie. Les conséquences pour les enfants sont graves et durables pour leur développement, leur santé physique et psychique ainsi que pour leur perception des relations entre les femmes et les hommes.**

L'accompagnement spécifique des enfants est une priorité pour Solidarité Femmes 49. Reconnaître leur singularité et affirmer leur présence dans le contexte des violences, mettre en mots et accompagner les émotions, disqualifier la loi du plus fort, l'enfant doit être capable de comprendre ce qui se passe et accepter les changements relationnels à venir. Au sein de l'équipe éducative, deux professionnelles de Solidarité Femmes sont exclusivement chargées du suivi des enfants. La référente enfance/parentalité de la famille va mettre des mots pour et avec l'enfant sur cette transformation.

Le dialogue avec l'enfant sur sa perception de la situation et l'aide dans ses nouveaux repères sont aussi importants que les démarches menées avec la maman. Parce que l'enfant sera protégé, écouté et pris en compte comme être à part entière, un être humain capable de ressentir, capable de penser et capable de s'exprimer, il pourra, grâce à des bases sécurisantes expérimenter de nouveaux attachements épanouissants et construire des relations positives.

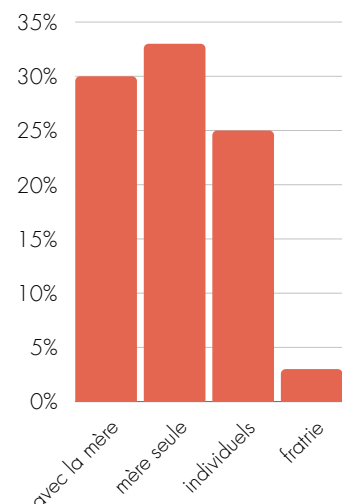
**En 2023, l'équipe enfance/parentalité a rencontré 233 enfants hébergés sur le dispositif de mise à l'abri (53%) et le centre d'hébergement.**



Mécène depuis 2021

**378**  
entretiens à Angers, Cholet et Saumur, mais aussi au domicile, lors d'une activité...

**10**  
partenaires rencontrés  
MDS Angers centre, AED Maison des adolescents, SED AS scolaires  
UAPED -Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger  
France Victimes 49  
Mme Dumont, AS police  
ASEA C.A.M.S.P Centre Française Dolto  
ASEA Prévention spécialisée  
CESAM Pôle Roger Mises





# Expérimentation Insertion professionnelle

**“Car les violences subies par les femmes constituent un frein important à leur insertion professionnelle .”**

**Le projet consiste à l'intégration d'une professionnelle, soutenu et financé par la DDETS, et a pour objectifs :**

- Proposer un accompagnement socioprofessionnel adapté (rédaction de CV, préparation aux entretiens d'embauche, rédaction de lettres de motivation, etc.)
- Proposer une connaissance commune avec les acteurs de l'emploi pour faciliter la compréhension mutuelle entre les acteurs impliqués dans le processus de remise à l'emploi.
- Valoriser le bénévolat pour préparer les femmes à réintégrer le marché du travail
- Tonifier les partenariats avec Pôle Emploi, ALDEV, MLA... pour faciliter les orientations adaptées des femmes et en rendant la formation plus accessible

## 10 mois d'expérimentation

**De mars à décembre 2023, 44 femmes différentes ont été accompagnées dans leur insertion professionnelle, tant en individuel qu'en collectif.**

2/3 des femmes accompagnées sont issues du dispositif hôtelier et 39% du CHRS.

Les femmes sont majoritairement âgées de 26-40 ans (53%).

Le principal frein repéré concerne **l'état de santé mentale** et psychique des femmes pour 31% et la problématique de **mode de garde** en priorité pour 22% d'entre elles.

Le taux d'expériences positives (ateliers collectifs, stages...) réalisées durant l'accompagnement est de 33,33%.

Le taux de « sorties positives » (signature d'un contrat de travail) enregistrées est de 31,25%.

Le taux d'emploi à la sortie progresse, passant de 19,34% des femmes accompagnées à l'arrivée à 31,25% à la sortie. L'entrée en formation baisse entre le taux à l'entrée de 13,89% à 12,50%. Ainsi que les situations sans activité qui diminuent à la sortie, passant de 66,67% à 56,25%.

### La complémentarité d'intervention CIP et équipe socio-éducative:

La conseillère CIP se concentre principalement sur l'insertion professionnelle des femmes. Elle les aide à identifier leurs compétences, à définir leurs objectifs professionnels et à élaborer un plan d'action pour atteindre ces objectifs. L'équipe socio-éducative a une approche plus globale de l'accompagnement social des femmes. Elle intervient sur différents aspects de leur vie, tels que le logement, la santé, les relations familiales, les violences, etc.

### Témoignage de Mme H

« Je travaille avec Tremplin Travail et chez quelqu'un dans l'entretien des locaux. Les jours passent vite. Je suis un peu fatiguée. Mais c'est bien de gagner de l'argent pour mes enfants et moi. Après je pourrai avoir mon logement »

### 3. Rapport d'activité

# Pôle mobile et ses dispositifs

- Équipe mobile violences conjugales
- Point itinérant d'écoute

# Équipe mobile violences conjugales

## Des professionnel.les qui incarnent la dynamique de « l'aller vers »

L'équipe mobile violences conjugales est **un dispositif innovant développé par Solidarité Femmes 49 en 2022**. Son impulsion et son développement furent ralentis jusqu'à septembre dans l'attente du recrutement et de la désignation d'une nouvelle référente (*200 jours de fonctionnement*).

**2023 a été l'année de la promotion du dispositif "se faire connaître" à l'échelle départementale.**

Lors de toutes les rencontres partenaires, l'intérêt de la co-intervention et l'apport de l'expertise de l'équipe mobile mobilisent systématiquement.

**13 structures et acteurs** (médico-sociaux, mandataires, santé, hébergeurs) ont sollicité l'intervention de l'EMVC pour être sensibilisés aux violences et informés sur les recours de notre territoire, et/ou sur le co-accompagnement des victimes repérées.

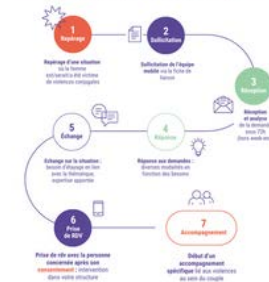
**13 femmes ont été accompagnées** spécifiquement via une intervention orientée sous le prisme des violences au sein du couple, **selon 33 entretiens**. 85% des femmes accompagnées sont françaises, et la majorité âgée (69%) de 25-60 ans et pour la plus jeune 19 ans. La composition familiale est très diverse, des femmes seules ou avec enfants. Les entretiens se déroulent essentiellement sur le site des partenaires, impliqués dans le co-accompagnement.



**ÉQUIPE MOBILE**  
VIOLENCES CONJUGALES

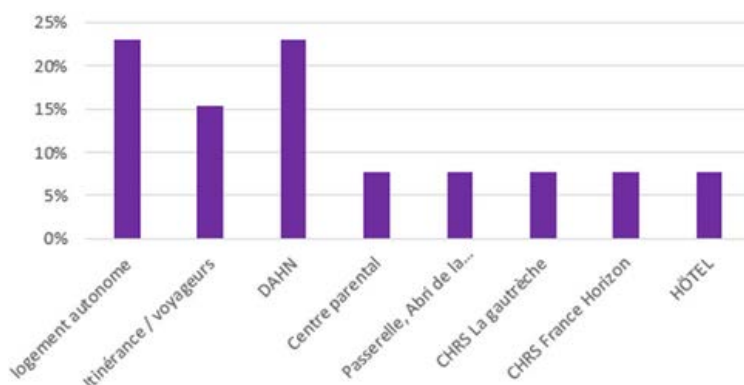


### NOS MODALITÉS D'INTERVENTION



COMMENT NOUS CONTACTER ?  
02 41 87 87 22 | [equipe@solidaritefemmes49.fr](mailto:equipe@solidaritefemmes49.fr)

Situation d'hébergement



Aujourd'hui, déployable sur tout le département de Maine-et-Loire, l'EMVC a vocation d'aller rencontrer et d'accompagner spécifiquement les femmes pour qui l'accès à l'association est entravé, quelque en soit la raison (financières, freins à la mobilité, déplacements contrôlés...etc.) En parallèle, en tant que référente départementale violences conjugales, Solidarité Femmes 49 vient avec l'EMVC proposer à tout.es professionnel.les du secteur médico-social confrontée.es à une situation de violences conjugales un étayage et un soutien dans son intervention sociale. L'objectif est de proposer un étayage spécifique en lien avec la problématique pour faciliter les interventions plurielles, éviter les ruptures de parcours et fluidifier les dispositifs d'hébergement.

# Point itinérant d'écoute

**Le projet répond à une approche de prévention grand public, consistant à informer les femmes et les hommes, sur leurs droits, les discriminations et les inégalités ; à repérer et prendre en charge les victimes de violences intrafamiliales.**

Ce dispositif incarne l'action de proximité déployée sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, tout en assurant la prévention et l'information.

**Cette dynamique renforce la volonté « d'aller vers » le public. Elle traduit également l'ambition globale d'améliorer l'égal accès et l'accès aux services pour toutes les femmes** en milieu rural ou dans les quartiers prioritaires. Développer l'accueil, l'information et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales sur le territoire du Maine et Loire.

**Ce projet s'appuie sur les acteurs locaux, tant associatifs qu'institutionnels, dans la ruralité comme en quartiers de la politique de la ville, en collaboration avec les associations généralistes et spécialisées.**

2023, suite à l'expérimentation nouvelle l'année précédente, fut l'adaptation du projet et de ses missions. Un changement d'équipe est intervenue **avec la désignation d'une référente.**

L'acquisition et l'aménagement du van ont fortement mobilisé l'équipe. **Mais "Gisèle est là", avec le soutien financier de l'Etat et de France Relance.**

Les actions de prévention menées:

- Ciné-débat
- Conférence interactive
- Tenue du stand
- Exposition animée
- Diffusion de l'exposition engrenage

**26 actions** dont 54% d'entre elles nouvelles. Sur le département, **35% des interventions étaient en milieu rural.**

Les publics rencontrés se partagent selon la répartition suivante : 34% de la jeunesse, 29% de professionnel.les et 37% de tout public.



### 3. Rapport d'activité

# Pôle Prévention

- **Actions de formation**
- **Evènements d'information-prévention**
- **Journée de prévention avec la MDS Sud Loire**
- **Projet Accès aux soins et Santé**

# Formation

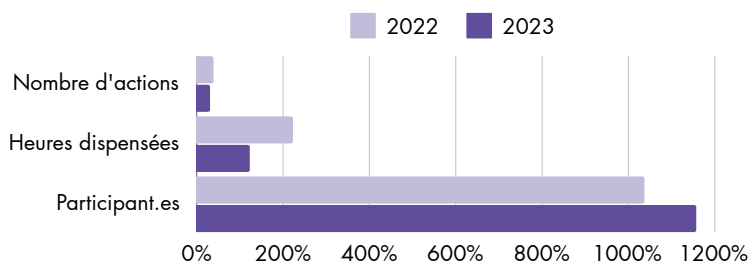
## Proposer des actions de sensibilisation et de formation à un large public autour de la lutte contre les violences faites aux femmes dans une perspective de prévention et d'information.

*"Penser les actions de prévention au regard de « l'intervention féministe » apporte une démarche riche sur le plan pédagogique et éthique. La posture portée par « l'intervention féministe » invite à croiser les outils et les méthodes d'intervention, elle permet de garder à l'esprit qu'un des objectifs des actions de prévention est d'améliorer la condition de chacun·e et de participer à transformer les individus"- FNSF*

### Thématiques d'intervention :

- Violences sexistes et sexuelles
- Stéréotypes, sexisme et violences au sein du couple
- Violences au sein du couple repérer, accueillir et orienter
- Missions de l'association sur le territoire
- Violences au sein du couple
- Le contrôle coercitif & l'emprise
- Mise en situation et travail en petit groupe
- Offre de sensibilisation de premier niveau

**31 actions - 1 157 participant.es  
123 heures dispensées :**



### Structures auprès desquelles nous sommes intervenues :

#### Tout public 39% :

Elu.e.s  
Entreprises  
Communes 4

#### Professionnel.le.s 29% :

MSP // pros de santé  
ALM // agent de la ville 5  
Autres pro 2  
CHU 2

#### Scolaires, étudiant.e.s 32% :

Ecole médico-sociale 6  
Scolaires : Collège 2  
CFA

### Forme des interventions et supports d'intervention :

- Exposition
- Ciné-débat
- Logigramme
- Co-animation avec le CIDFF, le Planning Familial, le CEGIDD, la DDFE, la MDS Sud Loire & la justice

# Évènements d'information et de prévention

**La journée internationale des droits des femmes, le 8 mars et la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre**

Tous les ans, des actions "par et pour les femmes" sont organisées pour promouvoir les changements, encourager chacun.e à remettre en questions les "normes sociétales, sociales" et les comportements discriminatoires et violents.

Mars et Novembre mobilisent les équipes, les femmes et enfants accompagné.es, pour témoigner, illustrer, dire et crier des messages tels que "Femme insoumise, plus jamais sous emprise".

La programmation a pris différentes formes:

- Animations ludiques d'information avec la Maison de quartier Ney.
- Participation à des émissions radio ou témoignages pour la presse écrite.
- Intervention auprès de scolaires et d'étudiants.
- Tenue de stand à Cholet et Saumur ou à l'Université d'Angers.
- Ciné-débat en partenariat avec Le Planning Familial et le CIDFF.
- Conférence interactive à Beaufort-en-Anjou.
- Présentation à un tournoi de basket.

Pour 2023, une vingtaine d'évènements regroupant de 10 à 250 personnes par évènement, et la participation de 5 femmes lors des manifestations à Angers, après un atelier pancartes.



Solidarité Femmes 49

**SOLIDARITE FEMMES 49**

organise une

**SOIRÉE CINÉ-DÉBAT**

**L'AMOUR ET LES FORÊTS.**

Un film de Valérie DONZELLI

Le 23 novembre 2023 à 20h, au cinéma  
les 400 coups, Angers



En partenariat avec :



# Journée de prévention avec la MDS Sud Loire

“ ... afin de garantir l'égal accès aux droits et aux services sur chaque territoire, d'informer et de prévenir, de repérer et réorienter les victimes, nous avons co-organisé un évènement rassembleur et mobilisateur...”



Une collaboration de plusieurs mois avec les équipes de la Maison des Solidarités Sud Loire.

Sur la Communauté de communes Loire Layon Aubance

En co-animation avec le parquet d'Angers &

le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire

Pour les publics:

- Collégien·ne·s et lycéen·ne·s : 122
- Professionnel·le·s du secteur social : 47

Formes et thématiques des interventions :

1. Ciné-débat
2. Table ronde
3. Réponses aux questions anonymes via un envoi





# Projet Accès aux soins et santé

## Financement des consultations en libéral

**9 femmes et enfants ont bénéficié de l'aide financière pour les consultations. 59% d'entre elles sont hébergées dans le dispositif hôtelier, 27% sont accompagnées par le pôle LEAO et 14% par le CHRS.**

Au total, 29 consultations ont été prises en charge dont 14% pour les enfants.

Le montant total financé s'élève à 1 854 € avec une moyenne des consultations à 64 €.

76% des paiements sont directement adressés aux praticiens ; 7 femmes ont bénéficié de remboursements.

**Action financée avec le concours de mécènes.**

- Les consultations concernent pour 3 d'entre elles à des séances d'ostéopathie ;
- 10 concernent une rencontre avec un.e psychologue ;
- 6 ont permis une séance pour l'hypnose
- et 10 pour l'EMDR.

La pratique de l'EMDR - Eye Movement Desensibilisation and Reprocessing, soit la désensibilisation et le retraitement (de l'information) par les mouvements oculaires - semble efficace pour traiter le trouble et améliorer, chez les victimes, leur capacité à gérer l'anxiété et le stress, et ainsi retrouver un sentiment de contrôle et de bien-être dans la vie quotidienne.

## Projet précarité menstruelle

**Ce projet a pour objet d'informer et former les femmes à la pratique d'alternatives aux protections hygiéniques jetables et initier alors des relais vers la prise en charge de la santé gynécologique des femmes. Il permet ainsi d'équiper gratuitement les femmes en produits d'hygiène, en tampons hygiéniques et en cups menstruelles les femmes.**

Une première séance collective « temps entre femmes » animée par le planning familial avec présence d'une professionnelle de Solidarité Femmes 49 a réuni 4 participantes (femmes seules, mères et enfants) pendant 2 heures.

Une deuxième séance « coudre sa culotte menstruelle » animée par l'association passerelle, le planning familial en présence de Solidarité Femmes 49 a réuni 2 participantes (femmes seules, mères et enfants) pendant 3 heures.

Ainsi, 50 kits de précarité menstruelle de toutes tailles ont été créés. Chaque kit est composé de 5 culottes menstruelles, 2 serviettes hygiéniques lavables, 1 cup, un guide d'utilisation pour chaque produit, le tout dans un sac en tissu lui-même réutilisable.

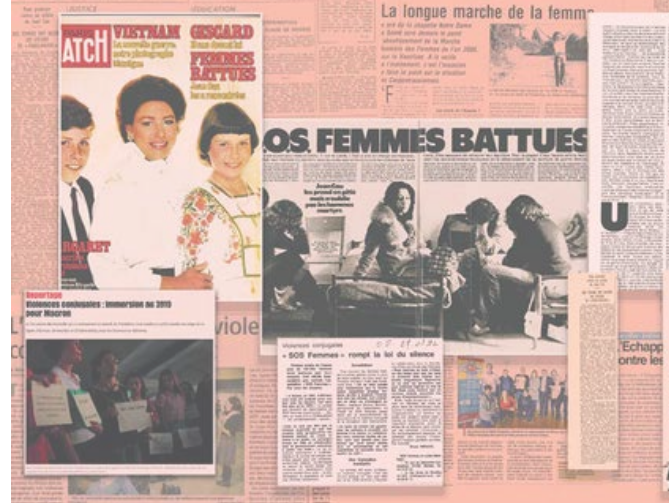
**Action financée avec le concours de l'Etat.**

### 3. Rapport d'activité

# Vie associative

- **Le réseau fédéral**
- **La Gouvernance et des bénévoles d'activité**
- **Une équipe pluridisciplinaire**
- **Des mécènes et des partenaires**
- **La démarche qualité**
- **La Presse a parlé de nous**

# La Fédération Nationale Solidarité Femmes



**La Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), association de loi 1901, en 2023, regroupe 81 associations réparties sur tout le territoire français et les DROM. Elles militent en faveur des droits des femmes et luttent contre les violences qui s'exercent à leur encontre, en particulier les violences conjugales.**

Chaque année, ce sont plus de 30 000 femmes qui sont accompagnées par les associations du réseau Solidarité Femmes, et qui constituent une référence en matière de violences conjugales du fait de leur expérience. Par ailleurs, les associations animent localement des actions de sensibilisations et de formations et participent à l'organisation d'évènements sur la question des violences faites aux femmes. Elles animent aussi des actions de prévention en milieu scolaire et pour le grand public. La FNSF a également créé et gère depuis 1992 le service national d'écoute, d'information et d'orientation à destination des femmes victimes de violences, le 3919 - Violences Femmes Info. Depuis 2014, le 3919 - Violences Femmes Info répond aux femmes victimes de toutes formes de violences, conjugales, sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail.

C'est un appel anonyme, gratuit depuis un poste fixe ou mobile en métropole comme en outre-mer, et qui n'apparaît pas sur les factures de téléphone.

Ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Depuis 2021, ce numéro est disponible 24h/24, 7j/7.

Enfin, la FNSF en tant que tête de réseau est composée de plusieurs pôles et missions qui travaillent notamment en soutien du 3919 et/ou des associations membres, ainsi que sur des projets nationaux.

La FNSF est par ailleurs force de propositions auprès des pouvoirs publics, des médias, des professionnel·le·s et de l'opinion publique.

# Le réseau fédéral

## Adhésion à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF)



**Solidarité Femmes 49 adhère à la Charte de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.** Notre approche est fondée sur une analyse sociétale qui reconnaît les violences conjugales et toutes les violences envers les femmes comme une violence de genre. **S'appuyant sur des valeurs laïques, l'Association s'inscrit dans un mouvement de transformation des relations entre les femmes et les hommes dans une perspective d'égalité.**

### Notre appartenance à la FNSF implique de :

- Répondre à des enquêtes permettant la remontée de données statistiques au niveau nationale utilisées dans le cadre d'études et de recherches.
- Mener une action de plaidoyer auprès des élu.e.s de notre département afin d'appuyer les projets de lois que nous défendons.

## Union Régionale Solidarité Femmes Pays-de-la-Loire (URSF)



**L'URSF regroupe les associations des Pays de la Loire, adhérentes à la FNSF : le 44, le 49, le 72 et le 85.** Elle organise un colloque régional annuel sur les violences de couple. Par ailleurs, l'Union Régionale coordonne et impulse des actions de sensibilisation auprès du grand public, et en particulier des jeunes. L'URSF forme des professionnel.le.s et des bénévoles notamment à la problématique des violences de couple. Dans le cadre d'un Observatoire interdépartemental sur les violences faites aux femmes, elle participe au recueil de données statistiques sur les violences faites aux femmes et publie une lettre d'information. **Notre association contribue également au déploiement de l'Observatoire Régional des violences conjugales en communiquant des données statistiques annuellement.**

**En 2023, nous avons été présentes à 14 rassemblements ou évènements organisés par l'URSF :**

Colloque annuel en juin à Angers

Conférence avec Christelle Taraud à Nantes

5 bénévoles à la formation URSF

# La Gouvernance



## L'Assemblée générale ordinaire

Notre Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue en présentiel le 16 septembre 2023 afin de dresser un bilan de l'année N-1 et de présenter les orientations à venir de l'Association.

Cette Assemblée Générale a réuni :

- 24 personnes adhérentes, présentes ou représentées
- 16 personnes excusées
- 51 personnes invitées présentes

Élues au  
16/09/2023

JEOFFROY Chantal  
Présidente

COUDRAIS Maryse  
Trésorière

MALGRAS Martine  
Secrétaire

OUARY Véronique  
Responsable des partenaires

GONCALVEZ Claudie  
Trésorière-adjointe

SINGARRAUD Maryse

FERBEUF Françoise

DIOT Dominique

GRANELLI Sylvia

DEMEULENAERE  
Sylviane

GODARD Patricia

KERIGUY Gaëlle

## Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration est chargé de prendre les grandes décisions stratégiques et de veiller au bon fonctionnement de l'association.

Il est composé de membres élus lors de l'assemblée générale et est garant de la mise en œuvre des orientations prises en AG.

Présidé par Chantal JEOFFROY, composé de 12 membres élus, il s'est réuni 7 fois:

11/01/2023, 12/04/2023, 14/06/2023, 07/07/2023, 19/09/2023, 17/10/23, 08/12/2023

## Le Bureau

Les membres sont responsables de la mise en œuvre des décisions prises par l'assemblée générale de l'association, de la gestion des activités de l'association, et de la représentation de celle-ci auprès des institutions ou du public.

Il s'est réuni 9 fois en 2023:

11/01/2023, 13/02/2023, 03/04/2023, 15/05/2023, 12/06/2023, 10/07/2023, 16/10/2023, 13/11/2023, 11/12/2023

# Des bénévoles d'activité

**“est bénévole toute personne qui s’engage librement pour mener une action non salariée en direction d’autrui en dehors de son temps professionnel et familial.”**

Chaque bénévole s’engage à :

- Suivre une formation de 3 heures dispensée par des salarié.e.s de l'association leur permettant d'être sensibilisé.es aux violences au sein du couple.
- Signer la Charte du bénévolat de l'association et de la Fédération Nationale Solidarité Femmes FNSF.
- Adhérer à l'association

## • Quelles actions en 2023 ?

En 2023 ce sont plus de **400 heures de bénévolat** qui ont été réalisées :

- 1 bénévole dédié à la maintenance dans nos locaux et 17 appartements
- 7 bénévoles dédiés à l'accueil téléphonique et physique
- 5 bénévoles dédiés à l'ouverture de l'accueil de jour
- 4 bénévoles dédiées à la garde des enfants
- Et encore 10 autres bénévoles plus ponctuellement sur l'ensemble des activités et évènements proposés à l'année.

Une nouvelle formule d'accueil pour les bénévoles avec une rencontre sur le thème **« Se former aux mécanismes des violences et intervenir au sein de l'association »** :

- Informations sur le fonctionnement, les besoins et attentes de la structure, et échange autour des attentes, compétences et disponibilités des personnes qui souhaitent s'engager
- Formation sur les violences conjugales et ses différentes formes à partir :
  - **de la construction sociale genrée,**
  - **le continuum des violences,**
  - **l'emprise,**
  - **les conséquences.**

A partir d'exemples concrets afin de proposer des pistes d'évolution et adapter une posture auprès des bénéficiaires de l'association.

# Une équipe pluridisciplinaire

**L'équipe est composée de professionnel.les provenant de différents domaines d'expertise pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.**

L'année écoulée a été marquée par l'engagement de nos équipes.

En 2023, **26 salarié.e.s** différent.es ont occupé des postes, soit **16.19 Equivalent temps plein**.

Les travailleur.ses sociaux.ales correspondaient à 10,90 etp, l'encadrement à 3.69 et 1.6 pour les fonctions administratives et astreinte. Notre équipe est répartie sur les différents dispositifs en pôles.

6 nouvelles collaboratrices ont pris leurs fonctions dans l'année pour des créations de postes ou en renouvellement de postes.

Durant l'année, plusieurs actions ont été menées pour renforcer la culture commune et la cohésion comme **3 séminaires salarié.es, les réunions institutionnelles hebdomadaires et l'accueil mensuel d'un partenaire.**

Ainsi que la participation à **des journées d'étude**:

- Conférence Christelle Taraud, historienne et spécialiste des questions de genre
- Colloque URSF : "Féminicide, du fait divers au fait social... et maintenant?"
- Journée départementale pour l'intégration socio-professionnelle des primo-arrivants
- « Violences conjugales : de la compréhension à l'accompagnement »
- Violences sexistes et sexuelles en milieu étudiant: où en sommes-nous?

Un **plan de formation** en interne et en externe a été mené, sur des thématiques telles que:

- Les psychotraumatismes complexes
- Adaptation au nouveau logiciel métier ADILEOS
- Permettre aux professionnels de réfléchir en équipe sur une problématique particulière
- Formation anglais professionnel

en complément des **9 séances d'analyse de la pratique** (groupe de 8) menée par une psychologue.

# Des mécènes et donateurs.rices

**Nous souhaitons remercier chaleureusement ces gestes particulièrement généreux. Ces participations financières et matérielles nous permettent de renforcer notre action auprès du public accueilli.**

**27 mécènes en 2023 pour une aide totale de 51 708 euros répartis pour 71% en dons matériels. Les contributions financières soutiennent ou propulsent un projet en attente.**

L'association bénéficie également de la **mobilisation de citoyennes et citoyens** qui souhaitent contribuer au quotidien aux missions de Solidarité Femmes 49. Toutes les semaines, nous recevons des donations de vêtements femmes et enfants, du mobilier, du matériel de puériculture, de l'électroménager, des produits d'hygiène, des couches, des jeux, jouets et peluches, du linge de maison, de la vaisselle... la liste est non-exhaustive. **Ces dons sont majoritairement anonymes.** Les personnes nous contactent par courriel, téléphone ou via les réseaux sociaux, qui nous permettent de relayer ponctuellement les besoins recensés.

**“Un don peut avoir un grand impact.”**

Kering  
Groupe Théâtrale  
L'échappée Belles Art Scénic  
Super U la Quantinière  
Scop Savoir +  
Maison Joliette  
Asso. les défis du Colibri  
Bureau des Etudiants ESF  
AGORA  
Asso. Le Maychantant  
Sophie BARICHARD  
SARL PHARMACIE DU GRAND MARCHÉ  
Fondation de France-Les ailes  
Banque Humanitaire  
ESSCA  
MACIF  
Banque Humanitaire  
L'émoi  
Fondation des femmes  
St Barth avec toit  
Zacco  
Fédération Nationale Solidarité Femmes  
Aude PLANCON  
SARL OPEPS  
Nathalie MASSE  
MGHA  
Angers Mécénat



# Les partenaires

**Le partenariat est essentiel pour favoriser la coopération et l'échange d'expertise. Le partenariat permet de combiner les ressources et les compétences pour atteindre des objectifs communs et maximiser l'impact de nos actions.**

**Avec le soutien des financeurs par le biais de subventions représentant 81 % du budget associatif :**

- L'état via la DDETS et la DRDFE, ainsi que le FIPD
- La justice
- Les collectivités territoriales avec la ville d'Angers, Angers Loire Métropole, le Conseil Départemental et les communes
- La Caisse d'Allocations Familiales



Avrillé  
Baugé  
Beaucouzé  
Bouchemaine  
Briollay  
Chalonnès  
Chemillé en Anjou  
Cholet et son agglomération  
Ecouflant  
Montreuil Bellay  
Montreuil Juigné  
Les Ponts de Cé  
Ombree d'Anjou  
Saumur et son agglomération  
St Barthélémy d'Anjou  
Verrières en Anjou  
St Lambert La Potherie  
St Léger de Linières  
Segré-en-Anjou-bleu  
Trélazé

**Et les collaborations quotidiennes et de projets avec les acteurs locaux, institutionnels et associatifs, tous mobilisés :**

- Maisons des Solidarités
- Centres communaux d'action sociale
- Abri de la providence, 115 et SIAO
- Hébergeurs: Emmaüs Habitat Solidarité, France Horizon, Le Bon pasteur...
- Forces de l'Ordre: Gendarmerie, Police et Police municipale
- Professionnel.les de la santé: CHU, CH Saumur, UMJ, DIASM, AVAAS...
- FTDA, APTIRA, France Victimes49, les mandataires...
- Protection de l'Enfance
- ...

**Et les associations amies de plaidoyer :**



# Les participations aux instances

**permettent à Solidarité Femmes 49 de défendre la parole et la place des victimes, de contribuer à la prise de décisions, d'exprimer ses préoccupations et idées, et de renforcer les liens avec ses partenaires.**

Adhérente, membre active :



**Participation à de nombreuses commissions et réunions partenariales : plus de 120 participations par an.**

- Commissions Partenariales d'Orientation Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), Rencontres de travail avec le service SIAO,
- Participation aux différentes commissions pilotées par la DDETS mensuelles ou trimestrielles,
- Commission de médiation pour le droit au logement opposable (DAHO)/ Commission de médiation pour le droit à l'Hébergement opposable (DAHO) dite Commission de Médiation (COMED),
- Contrat local sur les violences sexistes et sexuelles (CLVSS) sur les communes, avec Angers Loire Métropole (ALM),
- Conseil Local de Santé Mentale,
- Comité de pilotage de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé,
- COPIL TGD - Tribunal Judiciaire Angers,
- Réseau de professionnels violences conjugales et intrafamiliales-REPROF - Cholet,
- Conseil Intercommunal - Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance-CISPD,
- Participation à la Coordination de la Veille Sociale, Observatoire régionale sur les violences conjugales,
- Participation aux différents groupes de travail menés par la FNSF
- Conseil départemental de la prévention de la Délinquance (CDPD),
- Comité Local d'Aide aux Victimes de Maine-et-Loire (CLAV)
- Participation au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD),
- Cellule de prise en charge des victimes de violences conjugales - Préfecture,

# Les contractualisations partenariales

**permettent à Solidarité Femmes 49 de défendre la parole et la place des victimes, de contribuer à la prise de décisions, d'exprimer ses préoccupations et idées, et de renforcer les liens avec ses partenaires.**

**Convention "Dispositif de téléprotection d'alerte grave danger dans le département du Maine-et-Loire - 8 mars 2023**

La préfecture de Maine-et-Loire représentée par monsieur Pierre ORY, préfet le tribunal judiciaire d'Angers, représenté par monsieur Denys BAILLARD, président du tribunal judiciaire d'Angers et monsieur Eric BOUILLARD, procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Angers. le tribunal judiciaire de Saumur, représenté par madame DELIGEON Maggy, présidente du tribunal judiciaire de Saumur et madame Alexandra VERRON, procureure de la république près le tribunal judiciaire de Saumur et l'association Solidarité Femmes 49 ont signé la convention définissant le cadre d'intervention, c'est à dire que :

*"L'association Solidarité Femmes 49 sera requise par le parquet du tribunal judiciaire d'Angers pour l'attribution des téléphones graves danger aux victimes de violences conjugales domiciliées sur son ressort, dès lors que la victime fait l'objet d'un accompagnement par l'association et/ou d'une prise en charge dans le cadre d'un hébergement d'urgence géré par l'association.*

*L'association informera, par ailleurs, le parquet du tribunal d'Angers de toute situation dont elle a connaissance, susceptible de s'inscrire dans le cadre de l'article 41-3-1 du code de procédure pénale."*



## Convention de partenariat avec le tissu associatif et les collectivités territoriales :

Plusieurs formes de collaboration unissent le CIDFF 49 et Solidarité Femmes 49 dont :

- Permanences juridiques hebdomadaires
- Mise à disposition tarifée d'une psychologue 3 heures par semaine
- Co-animation d'actions de formation et de sensibilisation

Avec le Planning familial 49:

- Co-animation d'actions de formation et de sensibilisation

Avec le CCAS de Cholet:

- sur les modalités de mise en oeuvre des services de proximité

# Démarche qualité Plan d'actions et d'amélioration continue

## Plan d'actions et démarche qualité, suite à évaluation externe en 2022

L'évaluation externe menée par un cabinet agréé a permis de porter une appréciation globale sur le projet, les activités et la qualité des prestations du CHRS de Solidarité Femmes 49 au regard des droits des usagères, de l'accompagnement et des conditions de réalisation du projet personnalisé.

En guise de conclusion, il avait été notifié que:

*"fort des éléments mis à jours sur plusieurs registres, une dynamique d'amélioration et de changement est pleinement engagée au sein de Solidarité Femmes 48 et au niveau du CHRS....*

*Signalons que le regard porté par les femmes accompagnées témoignent pleinement de tout ce que permet le CHRS dans leurs histoires et leurs parcours de vie... de même, les partenaires sollicités viennent confirmer le contexte de "reconstruction" et/ou des projets importants en cours." Mai 2022*

### Thématiques plan d'actions :

1. Evaluation interne
2. Approche qualité globale
3. Projet d'établissement
4. Partenariat
5. Accueil
6. L'offre de logement en CHRS
7. Accompagner
8. Droits et participation, expression des usagers
9. Bienveillance
10. Le pilotage et les moyens
11. La gestion des ressources humaines

# On parle de nous dans la presse ...



# ... et sur les ondes !



4.

# Rapport financier

# Compte de résultat

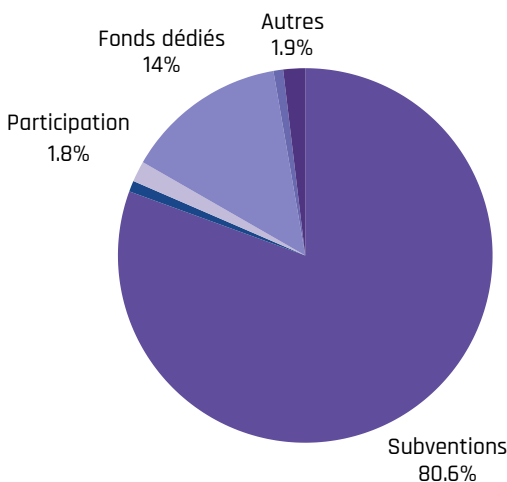
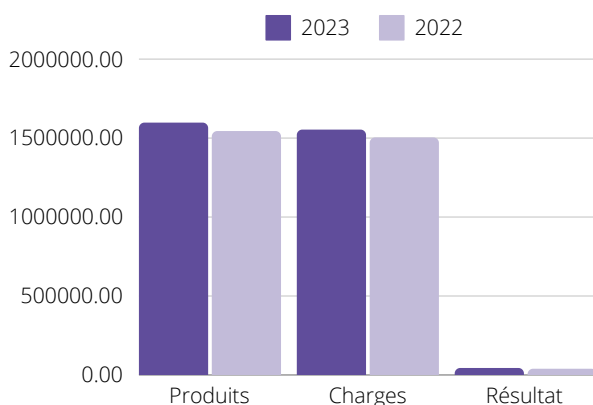
**Année 2023, un résultat excédentaire de 2.77% du budget**

**Compte de résultat**

**CHARGES : 1 553 571,75 €**

**PRODUITS : 1 597 811,85 €**

**RESULTAT : 44 240,10 €**



**Produits d'exploitation**

**Produits par rapport au budget prévisionnel de 2023 (1 343 224.10 €) :**

On constate une hausse des produits par rapport au budget prévisionnel 2023, s'expliquant par :

- Hausse des facturations en formation
- Subvention exceptionnelle DDFE et Fondation des Ailes
- Participation des femmes en progression
- Reprise des fonds dédiés

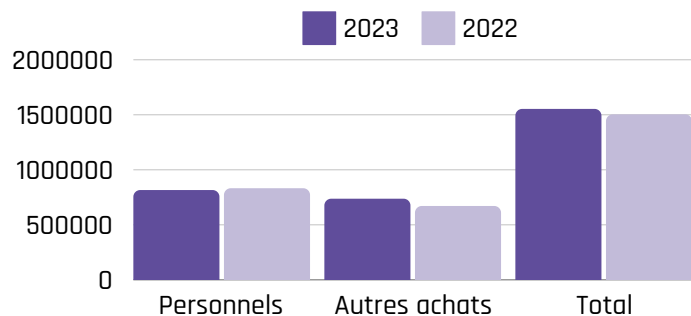
**Charges par rapport au budget prévisionnel 2023 :**

On constate une hausse des charges par rapport au budget prévisionnel 2023, s'expliquant par :

- Hausse des fluides malgré une estimation au budget
- Report en fonds dédiés,
- Achat du van
- Un plan de communication
- Hausse des honoraires

Cependant, on peut observer que les charges de personnel sont conformes au budget.

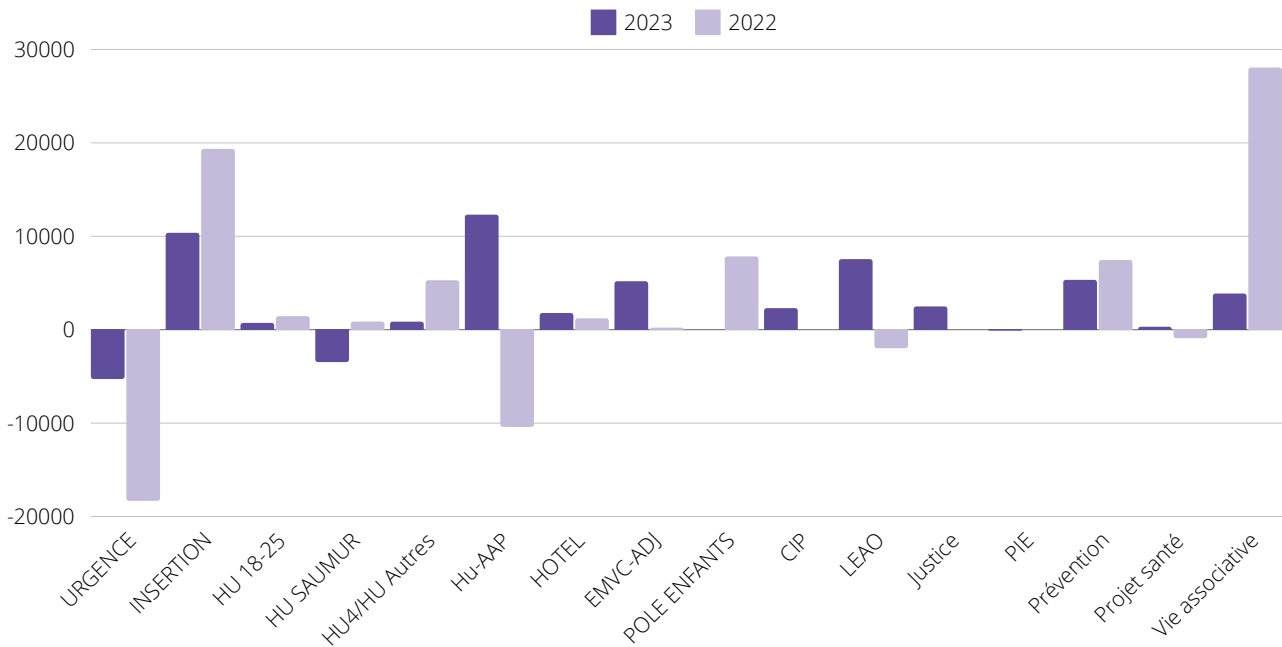
**Le budget associatif est composé pour 80% de subventions, avec une progression de la participation des femmes et pour + 52% des frais de personnel, comme structure de services.**



**Charges d'exploitation**

## Résultat par dispositif

Le résultat est excédentaire, de 2.77% du budget annuel, soit 44 240.10€. L'entièreté des pôles est excédentaire, sauf le dispositif hébergement Saumur (- 3 470€) et le PIE (-105€).

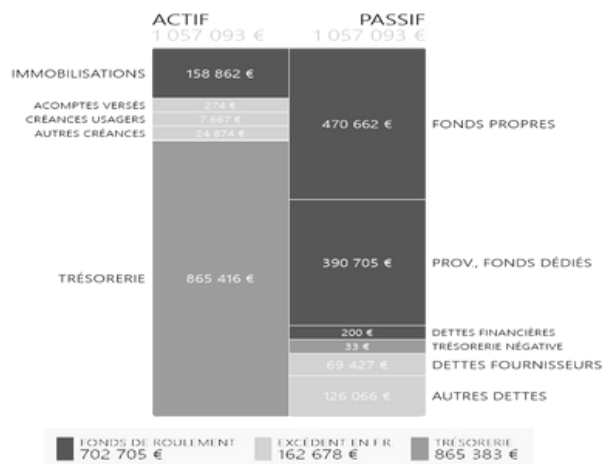


# Bilan au 31 / 12 / 2023

En tant qu'association, il est encourageant de constater que notre fonds de roulement est positif à hauteur de 702 705€.

Ce dernier est toutefois constitué à plus de 55% par les fonds dédiés qui totalisent au 31/12/2023, un total de 390 705 €. Ceux-ci concernent d'une part des crédits reçus en fin d'exercice et d'autre part des subventions versées pour des projets 2024.

Notre trésorerie qui s'élève à 865 383€ au 31/12/2023 est la résultante d'une part du fonds de roulement de 702 705 € et de la ressource en fonds de roulement de 162 678 €. Cette ressource en fonds de roulement est due à la différence entre les dettes (fournisseurs et sociales) dues par notre structure et les créances à recevoir à la date de clôture. Une fois retraitées la ressource en fonds de roulement et les subventions reçues en fin d'année 2023 pour des projets qui vont



se déployer en 2024 (fonds dédiés) la trésorerie effective n'est que de 312 000 € (un peu plus de 2 mois de fonctionnement)  
Il est important de continuer à surveiller et à optimiser notre situation financière pour garantir la pérennité de notre association.



5.

# Rapport orientation 2024

**Depuis plus de 40 ans, Solidarité Femmes 49 est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants en Maine-et-Loire. Forte de son expertise dans le domaine des violences intrafamiliales, l'association propose aux femmes victimes de violences intrafamiliales et à leurs enfants une prise en charge globale et décloisonnée en travaillant en synergie avec les professionnel.les du réseau partenarial.**

Pour l'année 2024, l'ambition de Solidarité Femmes 49 est de répondre au mieux aux besoins des victimes, notamment à travers la consolidation des dispositifs existants et la promotion de l'égalité des sexes.

Ainsi, Solidarité Femmes 49 renforcera sa présence sur le territoire grâce au déploiement de l'équipe mobile et au développement du point itinérant d'écoute. L'association poursuivra ses actions de sensibilisation et de formation à la lutte contre les stéréotypes de genres et contre les violences sexistes et sexuelles, à l'égard des jeunes et de divers publics. Le maillage du réseau partenarial avec les avocats et les psychologues sera également essentiel afin de compléter la prise en charge des femmes.

2024 sera une année de stabilisation de l'équipe de Solidarité Femmes 49. Les professionnel.les se formeront aux enjeux du pouvoir d'agir des femmes et du logement d'abord pour continuer à proposer aux victimes un accompagnement individualisé et adapté à leurs besoins. De même, l'acquisition de nouveaux locaux à Angers permettra la mise en conformité du lieu d'accueil du public avec les objectifs de l'association, son offre de service et les droits des personnes accueillies.

Cette année s'annonce riche en défis pour Solidarité Femmes 49, mais aussi pleine d'opportunités pour renforcer ses actions et son impact dans la lutte contre les violences faites aux femmes en Maine-et-Loire.

Grâce à l'engagement de ses bénévoles, de ses partenaires et de ses équipes, l'association est prête à relever ces défis et à poursuivre sa mission pour l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes.

## **L'ÉQUIPE ÉLUE, BÉNÉVOLE ET PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITÉ FEMMES 49**

# Vos notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

# Solidarité Femmes 49

## **Siège de l'association**

2 allées Georges Pompidou 49100 ANGERS

Ouvert du lundi au vendredi

9h -12h/13h30 -17h

(sauf mardi matin)

Tél: 02 41 87 97 22 - [accueil@solidaritefemmes49.fr](mailto:accueil@solidaritefemmes49.fr)

## **Ecoute sur rendez-vous**

Du lundi au vendredi sur tout le département 49

## **Ecoute sans rendez-vous**

Jeudi matin de 9h-12h au siège de l'association

## **Ecoute téléphonique**

Lundi, mercredi, vendredi de 13h30-17h

au 02 41 87 97 22

## **Permanence hôtel**

Du lundi au vendredi : 13h30 -17h

sans rendez-vous au siège de l'association

## **Accueil de jour à Angers**

Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 - 17h

sans rendez-vous au siège de l'association

## **Accueil de jour itinérant**

sur rendez-vous toutes les semaines

## **Equipe mobile Violences Conjugales :**

Du lundi au vendredi sur tout le département 49

## **Point itinérant d'écoute :**

Du lundi au samedi sur tout le département 49

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX

